



KPMG S.A.
Languedoc-Cévennes
251 Rue Euclide - Parc Eureka
CS 79516
34960 Montpellier cedex 2
France



Immeuble le Cube - Parc Mermoz
90 rue Didier Daurat
34170 Castelnau-le-Lez

Bastide Le Confort Médical S.A.
**Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés**

Exercice clos le 30 juin 2021
Bastide Le Confort Médical S.A.
12 Avenue de la Dame
Centre Euro 2000
30132 Caissargues
Ce rapport contient 55 pages
Référence : nb.jm.jl.sa-29102021



KPMG S.A.
Languedoc-Cévennes
251 Rue Euclide - Parc Eureka
CS 79516
34960 Montpellier cedex 2
France

Deloitte

Immeuble le Cube - Parc Mermoz
90 rue Didier Daurat
34170 Castelnau-le-Lez

Bastide Le Confort Médical S.A.

Siège social : 12 Avenue de la Dame
Centre Euro 2000
30132 Caissargues
Capital social : € 3 308 004

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2021

A l'assemblée générale de la société Bastide Le Confort Médical S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Bastide Le Confort Médical S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.1 de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable relatif aux nouvelles dispositions de la norme IFRS 16.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs goodwill.

La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces goodwill, figurant au bilan pour un montant de 184 millions d'euros, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur.

A la clôture, la valeur recouvrable des goodwill a été calculée à partir de leurs valeurs d'utilité déterminées à partir de multiples usuels de transactions observés sur des entités d'activité et de taille similaire appliqués à l'agrégat de l'EBITDA ou de projections actualisées des flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale.

Le taux d'actualisation retenu est le coût moyen pondéré du capital incluant une prime de risque. Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des unités génératrices de trésorerie auxquelles des goodwill ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre sont décrites dans les paragraphes 4.4, 6.1.3 et 6.1.4 des notes aux états financiers consolidés.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill, qui représentent un montant particulièrement significatif, repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment du multiple d'EBITDA appliqué, du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué. Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué une revue critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et apprécié notamment :

- le caractère raisonnable des prévisions de flux de trésorerie établies par la direction générale pour chacune des unités génératrices de trésorerie auxquelles un ou des goodwill ont été affectés ;
- la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique et financier aux dates de clôture et d'établissement des comptes, notamment pour ce qui concerne le multiple d'EBITDA appliqué, le taux d'actualisation et le taux de croissance ;
- la cohérence des prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues.

Enfin nous avons apprécié si les paragraphes 4.4, 6.1.3 et 6.1.4 des notes aux états financiers consolidés donnaient une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bastide Le Confort Médical S.A. par vos assemblées générales du 28 novembre 2014 pour le cabinet KPMG et du 30 novembre 2017 pour le cabinet DELOITTE.

Au 30 juin 2021, le cabinet KPMG était dans la 7^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet DELOITTE dans la 4^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent

provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision

et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Montpellier, le 29 octobre 2021

KPMG S.A.



Nicolas Blasquez
Associé

Montpellier, le 29 octobre 2021

Deloitte & Associés



Jérôme Milesi
Associé

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

Etats financiers consolidés au 30 juin 2021

Etat de la situation financière consolidée

| ACTIF (en milliers d'euros) | Notes | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
|---|--------------|-------------------|-------------------|
| Actifs non courants | | 404 984 | 334 110 |
| Goodwill | 6.1 | 184 135 | 150 356 |
| Droits d'utilisation des actifs loués | 6.2 | 85 785 | 59 800 |
| Autres actifs incorporels | 6.2 | 7 146 | 7 616 |
| Actifs corporels | 6.3 | 118 261 | 108 388 |
| Titres mis en équivalence | 6.4 | 14 | -21 |
| Autres actifs financiers non courants | 6.5.1 | 5 907 | 5 005 |
| Actifs d'impôts différés | 6.17 | 3 735 | 2 966 |
| Actifs courants | | 164 128 | 171 888 |
| Stocks et en cours | 6.6 | 42 887 | 54 823 |
| Clients et comptes rattachés | 6.6 | 54 274 | 49 628 |
| Autres créances | 6.6 | 31 167 | 29 778 |
| Autres actifs courants | 6.6 | 2 061 | 2 237 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 6.7 | 33 739 | 35 422 |
| TOTAL ACTIF | | 569 111 | 505 998 |
| PASSIF (en milliers d'euros) | Notes | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
| Capital | | 3 307 | 3 307 |
| Primes liées au capital | | 9 466 | 9 466 |
| Autres réserves | | 0 | 0 |
| Résultats accumulés | | 68 536 | 62 894 |
| Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société | 6.8 | 81 308 | 75 667 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 3 751 | 3 952 |
| Total des capitaux propres | 6.8 | 85 059 | 79 619 |
| Passifs non courants | | 336 117 | 283 479 |
| Emprunts obligataires | 6.10 | 49 577 | 49 577 |
| Emprunts et dettes financières non courants | 6.10 | 204 041 | 181 835 |
| Obligations locatives non courantes | 6.10.5 | 71 697 | 46 578 |
| Provisions non courantes | 6.9 | 954 | 614 |
| Passifs d'impôts différés | 6.17 | 2 086 | 1 600 |
| Autres passifs non courants | 6.11 | 7 762 | 3 274 |
| Passifs courants | | 147 935 | 142 901 |
| Emprunts et concours bancaires courants | 6.10 | 17 225 | 14 712 |
| Obligations locatives courantes | 6.10.5 | 15 075 | 13 586 |
| Provisions courantes | 6.9 | 468 | 771 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 6.12 | 64 986 | 58 337 |
| Autres passifs courants | 6.12 | 50 182 | 55 494 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS | | 569 111 | 505 998 |

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

Compte de résultat consolidé

| En milliers d'euros | Notes | Au 30 juin 2021 | Au 30 juin 2020 |
|--|--------|-----------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires | 6.13.1 | 444 073 | 382 706 |
| Autres produits de l'activité | | 0 | 0 |
| Achats consommés | | -163 810 | -131 096 |
| Charges externes | | -69 785 | -63 938 |
| Charges de personnel | | -119 174 | -106 247 |
| Impôts et taxes | | -3 700 | -2 845 |
| Dotations aux amortissements | | -50 796 | -47 697 |
| (Dotations) Reprises aux dépréciations d'actifs et aux provisions pour risques et charges | | -522 | -931 |
| Autres produits opérationnels courants | | 1 536 | 3 202 |
| Autres charges opérationnelles courantes | | -841 | -394 |
| Résultat opérationnel courant | | 36 982 | 32 762 |
| Ajustement de la juste valeur des compléments de prix | | 0 | -197 |
| Autres produits opérationnels non courants | 6.14 | 1 626 | 2 149 |
| Autres charges opérationnelles non courantes | 6.14 | -10 304 | -5 520 |
| Résultat opérationnel | | 28 304 | 29 194 |
| Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence | 6.4 | 0 | 0 |
| Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence | | 28 304 | 29 194 |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | | 0 | 2 |
| Coût de l'endettement financier brut | | -8 905 | -7 887 |
| Coût de l'endettement financier net | 6.15 | -8 905 | -7 885 |
| Autres produits et charges financiers | 6.16 | 771 | -1 026 |
| Résultat avant impôt | | 20 169 | 20 283 |
| Impôt sur le résultat | 6.17 | -5 822 | -7 670 |
| Résultat net des activités poursuivies | | 14 347 | 12 612 |
| Résultat net des activités non poursuivies | | 0 | 0 |
| Résultat net | | 14 347 | 12 612 |
| Dont: | | | |
| - Part des propriétaires de la Société | | 13 452 | 11 600 |
| - Part des participations ne donnant pas le contrôle | | 895 | 1 012 |
| Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère par action | | | |
| Non dilué (en euros) (*) | 6.19 | 1,83 | 1,58 |
| Dilué (en euros) (**) | 6.19 | 1,83 | 1,58 |
| (*) calculé au titre des différentes périodes sur le nombre d'actions existant : | | 7 348 419 | 7 346 611 |
| (**) calculé au titre des différentes périodes sur le nombre d'actions existant et potentiel : | | 7 357 428 | 7 354 911 |

** En application de la norme IFRS 15, le groupe a reclassé en 2020 - 2021 des charges courantes en moins du chiffre d'affaires. L'impact de ce reclassement est de -5.3 m€ sur le chiffre d'affaires de l'exercice. Ce reclassement n'a aucune incidence sur l'EBITDA, le résultat opérationnel courant et le résultat net du groupe.

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

Etat consolidé du résultat global

| En milliers d'euros | Notes | au 30 juin 2021 | au 30 juin 2020 |
|--|-------|-----------------|-----------------|
| Résultat net consolidé de la période | | 14 347 | 12 612 |
| Ecart actuariels sur engagements de retraite | | 0 | 0 |
| Impôts | | 0 | 0 |
| Eléments du résultat global non recyclables en résultat net | | 0 | 0 |
| Ajustements de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente | | 0 | 0 |
| Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture | | -30 | 114 |
| Ecart de conversion | | 0 | 0 |
| Impôts | | 0 | 0 |
| Autres éléments du résultat global recyclables en résultat net | | -30 | 114 |
| Total des autres éléments du résultat global | | -30 | 114 |
| Résultat global de la période | | 14 317 | 12 726 |
| Dont: | | | |
| - Part des propriétaires de la Société | | 13 422 | 6 157 |
| - Part des participations ne donnant pas le contrôle | | 895 | 416 |

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

Etat consolidé des flux de trésorerie

| En milliers d'euros | Notes | Au 30 juin 2021 | Au 30 juin 2020 |
|---|-------|-----------------|-----------------|
| Résultat net consolidé | | 14 347 | 12 612 |
| Dotations nettes aux amortissements et provisions | | 35 267 | 32 604 |
| Dotations aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loué (IFRS 16) | | 15 529 | 14 720 |
| Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur | | -1 | -415 |
| Charges et produits calculés aux stocks-options et assimilés | | 383 | 264 |
| Autres produits et charges calculés | | 2 879 | -1 |
| Plus et moins-values de cession | | 1 060 | 1 204 |
| Profits et pertes de dilution | | 0 | 0 |
| Quote-part de résultat liés aux sociétés mises en équivalence | | 0 | 0 |
| Dividendes sur entités non consolidés | | -74 | -38 |
| Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt | | 69 391 | 60 951 |
| Coût de l'endettement financier net | | 8 905 | 7 747 |
| Charge d'impôt (y compris impôts différés) | | 5 822 | 7 701 |
| Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt | | 84 119 | 76 399 |
| Impôt versé | | -8 525 | -6 668 |
| Variation du BFR lié à l'activité | | -1 232 | -22 456 |
| Autres flux liés aux activités opérationnelles | | 0 | 50 |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | 74 362 | 47 326 |
| Incidence des variations de périmètre | | -26 971 | -12 510 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles | | -46 512 | -39 788 |
| Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | | 643 | 798 |
| Acquisition d'actifs financiers | | -416 | 1 |
| Cession d'actifs financiers | | 11 | 289 |
| Variation des prêts et avances consentis | | -209 | 187 |
| Dividendes reçus sur titres non consolidés | | 74 | 38 |
| Autres flux liés aux opérations d'investissement | | 0 | 95 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | -73 380 | -50 890 |
| Versement des actionnaires de la société mère lors d'augmentation de capital | | 0 | 0 |
| Versement des minoritaires lors d'augmentation de capital | | 0 | 373 |
| Cession (acquisition) nette d'actions propres | | -747 | 62 |
| Dividendes versés | | -2 142 | -69 |
| Emission d'emprunts | | 43 029 | 47 867 |
| Remboursement d'emprunts | | -14 742 | -6 799 |
| Remboursement des obligations locatives (IFRS 16) | | -15 749 | -14 971 |
| Intérêts financiers nets versés | | -8 306 | -7 755 |
| Autres flux liés aux opérations de financement | | -2 | -278 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | 1 340 | 18 486 |
| Incidence des variations des cours des devises | | 511 | -236 |
| Variation de la trésorerie nette | | 2 833 | 14 685 |
| Trésorerie d'ouverture | | 30 444 | 15 759 |
| Trésorerie de clôture | | 33 277 | 30 444 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 6.7 | 33 739 | 35 422 |
| Trésorerie passive | 6.7 | -458 | -4 978 |

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

Etat de variation des capitaux propres

| En milliers d'euros | Capital | Primes liées au capital | Titres d'auto-contrôle | Réserves de consolidation | Résultats accumulés | Total attribuables aux actionnaires de la société-mère | Participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres |
|--|--------------|-------------------------|------------------------|---------------------------|---------------------|--|---|----------------------------|
| Montant au 30 juin 2019 | 3 305 | 9 462 | -505 | -161 | 51 347 | 63 448 | 2 990 | 66 438 |
| Résultat de la période | | | | | 11 598 | 11 598 | 1 012 | 12 610 |
| Autres éléments du résultat global | | | | | 82 | 82 | | 82 |
| Résultat global consolidé | 0 | 0 | 0 | 0 | 11 680 | 11 680 | 1 012 | 12 692 |
| Augmentation de capital | 2 | 4 | | | 0 | 6 | 362 | 368 |
| Dividendes versés | | | | | | 0 | -69 | -69 |
| Variation de périmètre | | | | | 40 | 40 | | 40 |
| Variation autocontrôle | | | -65 | | | -65 | | -65 |
| Ecart de conversion | | | | | 328 | 328 | -7 | 321 |
| Autres variations | | | | 161 | 69 | 230 | -336 | -106 |
| Total des transactions avec les actionnaires | 2 | 4 | -65 | 161 | 437 | 539 | -50 | 489 |
| Montant au 30 juin 2020 | 3 307 | 9 466 | -570 | 0 | 63 464 | 75 667 | 3 952 | 79 619 |
| Résultat de la période | | | | | 13 452 | 13 452 | 895 | 14 347 |
| Autres éléments du résultat global | | | | | -30 | -30 | | -30 |
| Résultat global consolidé | 0 | 0 | 0 | 0 | 13 422 | 13 422 | 895 | 14 317 |
| Augmentation de capital | 0 | 0 | | | | -1 | | -1 |
| Dividendes versés | | | | | -2 033 | -2 033 | -109 | -2 142 |
| Variations de périmètre | | | | | -4 034 | -4 034 | -631 | -4 666 |
| Variation autocontrôle | | | -745 | | | -745 | | -745 |
| Variation paiement fondés sur les actions | | | | | 383 | 383 | | 383 |
| Ecart de conversion | | | | | -476 | -476 | 34 | -442 |
| Autres variations | | | | | -875 | -875 | -390 | -1 265 |
| Total des transactions avec les actionnaires | 0 | 0 | -745 | 0 | -7 035 | -7 780 | -1 096 | -8 876 |
| Montant au 30 juin 2021 | 3 307 | 9 466 | -1 315 | 0 | 69 850 | 81 308 | 3 751 | 85 059 |

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

Sommaire détaillé des notes annexes

| | |
|---|----|
| Etat de la situation financière consolidée | 1 |
| Compte de résultat consolidé | 2 |
| Etat consolidé du résultat global | 3 |
| Etat consolidé des flux de trésorerie | 4 |
| Etat de variation des capitaux propres | 5 |
| Présentation de l'entreprise | 10 |
| 1. Base de préparation des états financiers consolidés | 10 |
| 2. Nouvelles normes et interprétations | 11 |
| 2.1. Nouvelles normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 | 11 |
| 2.1.1. Norme IFRS 16 - Contrats de location – Mise en conformité avec la décision de l'IFRS IC publiée le 16 décembre 2019 | 11 |
| 2.1.2. Bilan d'ouverture au 1er Juillet 2019 et 1er Juillet 2020 retraités de la décision de l'IFRS IC portant sur les contrats de location (norme IFRS 16) | 12 |
| 2.2. Autres normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 | 12 |
| 3. Utilisation d'estimations et hypothèses | 13 |
| 4. Principes et Méthodes comptables | 14 |
| 4.1 Méthodes de consolidation | 14 |
| 4.1.1 Entités contrôlées | 14 |
| 4.1.2 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises | 15 |
| 4.1.3 Participations dans des activités conjointes | 15 |
| 4.2 Conversion des états financiers des sociétés dont la devise fonctionnelle est autre que l'Euro | 15 |
| 4.2.1 Conversion des états financiers des sociétés étrangères | 15 |
| 4.2.2 Conversion des transactions en monnaies étrangères | 16 |
| 4.3 Actifs immobilisés | 16 |
| 4.3.1 Goodwill et regroupement d'entreprise | 16 |
| 4.3.2 Autres actifs incorporels | 17 |
| 4.3.3 Droits d'utilisation des actifs loués (IFRS 16) | 17 |
| 4.3.4 Actifs corporels | 17 |
| 4.4 Pertes de valeur des éléments de l'actif immobilisé et des actifs non financiers | 18 |
| 4.5 Instruments financiers actifs | 19 |
| 4.5.1 Actifs financiers évalués au coût amorti | 19 |
| 4.5.2 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat | 20 |
| 4.5.3 Actifs financiers évalués à la juste valeur par les capitaux propres recyclables | 20 |
| 4.5.4 Dépréciation des actifs financiers | 20 |

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

| | | |
|--------|---|----|
| 4.6 | Stocks | 20 |
| 4.7 | Actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente, activités non poursuivies | 20 |
| 4.8 | Capitaux propres | 21 |
| 4.8.1 | Actions d'autocontrôle..... | 21 |
| 4.8.2 | Paiements en actions et assimilés | 21 |
| 4.9 | Provisions | 21 |
| 4.10 | Passifs financiers | 21 |
| 4.11 | Justes valeurs des actifs et passifs financiers..... | 22 |
| 4.12 | Régimes de retraite et autres engagements sociaux postérieurs à l'emploi..... | 22 |
| 4.13 | Produit des activités ordinaires | 22 |
| 4.14 | Autres éléments du résultat opérationnel..... | 23 |
| 4.15 | Éléments financiers au compte de résultat consolidé..... | 23 |
| 4.16 | Impôt sur les résultats..... | 24 |
| 5. | Evènements significatifs de l'exercice | 25 |
| 5.1. | Acquisitions avec entrée de périmètre de consolidation | 25 |
| 5.1.1. | TMAD | 25 |
| 5.1.2. | BFC Médical..... | 25 |
| 5.1.3. | Ouest Médical R..... | 25 |
| 5.1.4. | Keylab et Neumotec..... | 25 |
| 5.1.5. | Airmedical products | 25 |
| 5.1.6. | Alveol'Air..... | 25 |
| 5.1.7. | Livramedom | 26 |
| 5.2. | Acquisitions sans changement de périmètre de consolidation | 26 |
| 5.3. | Autres faits marquants de l'exercice | 26 |
| 6. | Analyse des comptes..... | 27 |
| 6.1 | Goodwill | 27 |
| 6.1.1 | Évolution | 27 |
| 6.1.2 | Effet des variations de périmètre | 29 |
| 6.1.3 | Tests de dépréciation..... | 29 |
| 6.1.4 | Analyse de la sensibilité | 29 |
| 6.2 | Actifs incorporels | 30 |
| 6.3 | Actifs corporels | 31 |
| 6.4 | Participation dans des entreprises associées | 31 |
| 6.5 | Autres actifs financiers..... | 31 |
| 6.5.1 | Autres actifs financiers non courants | 32 |
| 6.5.2 | Autres actifs financiers courants..... | 32 |

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

| | | |
|--------|--|----|
| 6.6 | Actifs courants | 33 |
| 6.7 | Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie passive | 33 |
| 6.8 | Capitaux propres | 33 |
| 6.8.1 | Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère | 33 |
| 6.8.2 | Participations ne donnant pas le contrôle | 34 |
| 6.8.3 | Paiements fondés sur les actions | 34 |
| 6.9 | Provisions | 34 |
| 6.10 | Dettes financières courantes et non courantes | 35 |
| 6.10.1 | Composition des dettes financières | 35 |
| 6.10.2 | Evolution des dettes financières | 35 |
| 6.10.3 | Echéances contractuelles sur l'endettement financier net | 35 |
| 6.10.4 | Engagements du Groupe dans le cadre des financements obtenus | 36 |
| 6.10.5 | Obligations locatives (IFRS 16) | 37 |
| 6.11 | Passifs courants et non courants | 37 |
| 6.12 | Besoin en fonds de roulement | 38 |
| 6.13 | Produits | 38 |
| 6.13.1 | Chiffre d'affaires | 38 |
| 6.14 | Autres produits et charges opérationnels | 39 |
| 6.15 | Coûts de l'endettement financier net | 40 |
| 6.16 | Autres produits et charges financiers | 40 |
| 6.17 | Impôts sur le résultat | 41 |
| 6.17.1 | Analyse de la charge fiscale | 41 |
| 6.17.2 | Analyse des impôts différés | 41 |
| 6.17.3 | Preuve d'impôt | 42 |
| 6.18 | Information par secteur opérationnel | 42 |
| 6.19 | Résultats nets par action | 42 |
| 6.20 | Engagements hors bilan et suretés réelles | 43 |
| 6.21 | Gestion des risques financiers | 43 |
| 6.22 | Actifs et passifs éventuels | 43 |
| 6.22.1 | Litiges commerciaux | 43 |
| 6.22.2 | Autres litiges | 43 |
| 6.22.3 | Evénements postérieurs à la clôture | 44 |
| 6.23 | Opérations avec les parties liées | 45 |
| 6.24 | Rémunération des mandataires sociaux | 46 |
| 6.25 | Effectifs du groupe | 46 |
| 6.26 | Liste des sociétés intégrées dans les états financiers consolidés | 47 |

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

| | | |
|------|---|----|
| 6.27 | Honoraires des contrôleurs légaux | 48 |
|------|---|----|

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

Notes annexes

Les états financiers consolidés du Groupe Bastide Le Confort Médical (ci-après « le groupe »), au 30 juin 2021, ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration de la société Bastide Le Confort Médical qui s'est tenu le 15 octobre 2021. Ces états financiers seront soumis à l'approbation des actionnaires de la même société lors de leur Assemblée Générale, qui se tiendra le 15 décembre 2021.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2021.

Présentation de l'entreprise

La société Bastide Le Confort Médical, dont le siège est sis au 12 Avenue de la Dame 30 132 CAISSARGUES en France, est une Société Anonyme cotée sur le compartiment B du marché Euronext Paris sous le code ISIN FR0000035370. Elle est spécialisée dans les prestations de soins à domicile à destination des personnes âgées, malades et handicapées.

1. Base de préparation des états financiers consolidés

En application du règlement n°1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement européen n°297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers consolidés du Groupe au 30 juin 2020 sont préparés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces normes et interprétations sont disponibles sur le site Internet de l'Union européenne à l'adresse :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/ALL/?uri=CELEX:32008R1126>

En cas d'absence de normes ou d'interprétations IFRS adoptées par l'Union européenne et conformément à la norme IAS 8 « Principes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », le Groupe peut se référer à d'autres normes IFRS traitant de problématiques similaires ou liées et au cadre conceptuel IFRS.

Les présents états financiers du Groupe prennent en compte les incidences de la décision de l'IFRS IC clarifiant la détermination des durées des contrats de location entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16. Les changements de méthodes comptables ayant eu des effets significatifs sont décrits à la note 2.1

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société Bastide Le Confort Médical (ci-après « la société mère »), des entités qu'elle contrôle (ci-après « les filiales ») et celles pour lesquelles elle exerce une influence notable. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, à savoir du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021, et sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros sauf mention contraire.

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

2. Nouvelles normes et interprétations

Les méthodes et règles comptables sont décrites de façon détaillée dans la Note 4. Principes et méthodes comptables des Etats financiers consolidés de l'exercice clos au 30 juin 2021. Ils restent inchangés à l'exception de l'adoption des normes suivantes, effectives depuis les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

2.1. Nouvelles normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020

- Modification temporaire d'IFRS 16 – compensations de loyers liées à la Covid ;
- Modification d'IFRS 3 – Nouvelle définition d'une activité ;
- Modifications d'IAS 1 et d'IAS 8 – Définition de la matérialité dans les états financiers ;
- Modifications des normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 : Réforme des taux d'intérêt de référence (IBOR) – Phase 1 ;
- Modifications des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS ;
- Décision de l'IFRIC relative à la norme IFRS 16 – Contrats de location sur la durée de location et la durée d'utilité des améliorations locatives.

2.1.1. Norme IFRS 16 - Contrats de location – Mise en conformité avec la décision de l'IFRS IC publiée le 16 décembre 2019

Le 16 décembre 2019, l'IFRS IC a publié sa décision sur une demande de clarification concernant les sujets suivants :

- o La détermination de la période exécutoire d'un contrat de location renouvelable par tacite reconduction, ou d'un contrat à durée indéterminée, pouvant être dénoncé par l'une des parties avec respect d'un certain préavis. En particulier, la question a été posée sur la notion de pénalités sur laquelle est basée la définition de la période exécutoire ;
- o Le lien entre la durée d'amortissement des agencements indissociables du bien loué, et la durée IFRS 16 d'un contrat de location.

L'IFRS IC a :

- o Conclu qu'une approche économique (plutôt que strictement juridique) doit être retenue pour déterminer la période exécutoire d'un contrat de location ;
- o Apporté des clarifications relatives au lien entre la durée IFRS 16 d'un contrat de location et la durée d'amortissement des agencements indissociables du bien loué.

Pour mémoire et conformément au délai laissé aux entités pour prendre en compte ces modifications, le Groupe n'avait pas appliqué cette décision lors de l'établissement de ses comptes consolidés au 30 juin 2020.

Dans la détermination des durées IFRS 16 raisonnablement certaines le groupe a pris en compte dans ses analyses :

- Des critères économiques retenus pour l'appréciation de l'exercice des renouvellements et des options de sortie anticipée des baux par type d'actifs prennent en compte la qualité des emplacements (premium ou standard), sa profitabilité.
- L'incitation économique notamment liée aux agencements et installations indissociables significatifs existants sur les magasins loués.

La prise en compte de cette décision a eu pour effet d'allonger la durée IFRS 16 de certains contrats de location, ce qui a conduit à l'augmentation des droits d'utilisation et des engagements locatifs afférents.

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

Les impacts liés à ce changement de méthode comptable ont été comptabilisés, conformément à la norme IAS 8, rétrospectivement en date de transition à la norme IFRS 16 (soit le 1^{er} Juillet 2019).

Les états financiers consolidés de la période ont également été retraités en conséquence de cette décision.

2.1.2. Bilan d'ouverture au 1er Juillet 2019 et 1er Juillet 2020 retraités de la décision de l'IFRS IC portant sur les contrats de location (norme IFRS 16)

Impacts comptabilisés au 1er juillet 2019, date de première application de la norme IFRS 16

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 pour la première fois au 1er juillet 2019, retenant l'approche rétrospective simplifiée. Selon cette approche, les informations comparatives ne sont pas retraitées et l'effet cumulé de la première application d'IFRS 16 est enregistré en ajustement du solde des résultats accumulés au 1er juillet 2019.

L'impact de la prise en compte dans la décision de l'IFRIC IC à la date de transition à la norme IFRS 16 est le suivant :

| En milliers d'euros | 30 juil 2018 publié (IAS 17) | Impact de la 1ère application de la norme IFRS 16 | | 1 ^{er} juillet 2019 (IFRS 16) | Impacts liés à la première application de la décision IFRIC portant sur IFRS 16 | 1 ^{er} juillet 2019 (IFRS 16) - retraité |
|--|---------------------------------|--|----------------------------|---|--|--|
| | | Reclassement | Reconnaissance initiale | | | |
| Actifs corporels | 110 482 | -6 965 | | 103 517 | | 103 517 |
| Droits d'utilisation | | 6 965 | 52 048 | 59 013 | 23 779 | 35 234 |
| Emprunts à court terme et à long terme | 166 018 | -6 954 | | 159 064 | | 159 064 |
| Dettes locatives court terme et long terme | | 6 954 | 52 059 | 59 013 | 23 779 | 35 234 |

L'incidence de la première application de la norme sur les capitaux propres consolidés est non significative.

Impacts comptabilisés au 1er juillet 2020, date d'ouverture de l'exercice en cours

| En milliers d'euros | 1er juillet 2020 (IFRS 16) | Impacts liés à la première application de la décision IFRIC | | 1er juillet 2020 (IFRS 16) retraité |
|--|----------------------------|---|--------|--|
| | | | | |
| Droits d'utilisation | 59 800 | | 22 001 | 81 801 |
| Dettes locatives court terme et long terme | 60 164 | | 22 006 | 82 170 |

L'incidence de la première application de la décision IFRIC sur les capitaux propres consolidés à l'ouverture de l'exercice est non significative.

2.2. Autres normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020

- Néant.

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

3. Utilisation d'estimations et hypothèses

Le Groupe peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période.

Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et hypothèses sont :

- La durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles utilisée pour le calcul des amortissements : ces estimations sont décrites dans la note 4.3.4 des principes et méthodes comptables ;
- L'évaluation des écarts d'acquisition est décrite dans les paragraphes 4.3.1, 4.4 et 6.1 de l'annexe des états financiers consolidés relatives aux goodwill. Les estimations et hypothèses résident dans les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les affectations reposent sur des hypothèses de flux futurs de trésorerie et de taux d'actualisation ;
- Les estimations et hypothèses concernant les tests de dépréciation des actifs qui sont décrites dans le paragraphe 6.1.3 des principes et méthodes comptables.

Concernant les tests sur les dépréciations d'actifs, ceux-ci sont essentiellement déterminés à partir de multiples usuels de transaction applicables au secteur et alternativement de projections actualisées des flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est le coût moyen pondéré du capital incluant une prime de risque. Ces tests sont réalisés au minimum une fois par an à la date de clôture des comptes consolidés du Groupe. Un test complémentaire peut être réalisé si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

- L'appréciation du niveau de risque pour déterminer le montant des provisions pour risques et charges. Les paragraphes 6.9 et 6.22 de l'annexe des états financiers consolidés relatives aux provisions d'une part, et aux actifs et passifs éventuels d'autre part, décrivent les provisions constituées par le groupe. Dans la détermination de ces provisions, la direction du groupe a pris en compte la meilleure estimation de ces engagements.
- L'estimation de la juste valeur des compléments de prix et ses variations subséquentes.
- La catégorisation des contrats actifs entre location simple et location-financement et l'estimation de la durée des contrats retenues telles que décrite dans la note 6.10.5

Les jugements significatifs exercés par la Direction pour appliquer les méthodes comptables du groupe et les principales sources d'incertitude des estimations sont identiques à ceux décrits dans les derniers états financiers annuels.

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

4. Principes et Méthodes comptables

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs destinés à la vente qui sont évalués selon la norme IFRS 5, et des actifs et passifs suivants évalués à la juste valeur conformément aux normes IAS 32 et IFRS 9 : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers désignés sur option à la juste valeur.

4.1 Méthodes de consolidation

Le Groupe apprécie le contrôle exercé sur une entité chaque fois que des faits et circonstances indiquent qu'un élément d'appréciation du contrôle est modifié.

4.1.1 Entités contrôlées

Le Groupe consolide par intégration globale les entités dont elle détient le contrôle.

Définition du contrôle

Le contrôle existe lorsque le Groupe remplit cumulativement les trois conditions suivantes :

- détient le pouvoir de direction sur les activités d'une entité ;
- s'expose aux rendements variables de l'entité ;
- dispose de la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur ces rendements.

Méthode de l'intégration globale

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du groupe intervient à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où le Groupe perd le contrôle de cette entité.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe.

Les résultats et chacune des composantes des autres éléments du résultat global sont répartis entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global des filiales est réparti entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle, y compris lorsque cette répartition aboutit à l'attribution d'une perte aux participations ne donnant pas le contrôle.

Modification de pourcentages d'intérêt au sein de filiales consolidées

Les modifications de pourcentage d'intérêt dans les filiales qui n'entraînent pas de changement de mode de contrôle sont appréhendées comme des transactions portant sur les capitaux propres, s'agissant de transactions effectuées avec des actionnaires agissant en cette qualité.

Les effets de ces transactions sont comptabilisés en capitaux propres pour leur montant net d'impôt et n'ont donc pas d'impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe.

Ces transactions sont par ailleurs présentées dans le tableau de flux de trésorerie en activités de financement.

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

4.1.2 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Le Groupe détient les participations suivantes dans les entreprises associées :

- 49% dans la société Bastide Tunisie depuis avril 2017.

4.1.3 Participations dans des activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

Le Groupe ne détient pas de participations dans des activités conjointes au 30 juin 2021.

4.2 Conversion des états financiers des sociétés dont la devise fonctionnelle est autre que l'Euro

4.2.1 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états de la situation financière, comptes de résultat et tableaux des flux de trésorerie de certaines filiales dont la devise de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes de la maison mère ont été convertis dans la devise de présentation des états financiers consolidés, au cours de change de la date de clôture pour l'état de la situation financière et au cours de change moyen de l'exercice pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Au 30 juin 2021, les sociétés suivantes ont des monnaies de fonctionnement différentes de la monnaie de présentation du groupe :

- AFPM, en francs suisses ;
- SODIMED, en francs suisses ;
- PRAXIMED, en francs suisses ;
- BIMEDA, en francs suisses ;
- PROMEFA, en francs suisses ;
- Bastide Médical Suisse, en francs suisses ;
- Bastide Homecare Development, en livre sterling ;
- Bastide Devco, en livre sterling ;
- Baywater, en livre sterling ;
- Intus, en livre sterling ;
- Business on the go, en livre sterling ;
- Bastide Tunisie, en dinar tunisien.

Les autres sociétés du Groupe évoluent dans la zone Euro.

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

4.2.2 Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en euro au taux de change en vigueur à la date d'opération. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours de change de clôture. Les résultats de change en découlant sont reconnus sur le résultat de la période.

Un prêt auprès d'une filiale à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une part de l'investissement net du Groupe dans cette activité à l'étranger. Les écarts de conversion provenant d'un élément monétaire faisant partie d'un investissement net sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global dans la rubrique réserve de conversion et comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

Les gains et pertes de change sur les emprunts libellés en devises étrangères ou sur les dérivés de change utilisés à des fins de couverture des investissements nets dans des filiales étrangères, sont enregistrés dans les écarts de conversion imputés en autres éléments du résultat global. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat à la date de cession de l'investissement concerné.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

4.3 Actifs immobilisés

4.3.1 Goodwill et regroupement d'entreprise

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition telle que définie dans la norme IFRS 3. En application de cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise doivent être comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le goodwill résultant du regroupement d'entreprises est évalué comme étant l'excédent du montant total de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et le cas échéant de la juste valeur de la participation antérieurement détenue par rapport au solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Ce goodwill est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise et est inscrit à l'actif de l'état de la situation financière.

Le Groupe a la possibilité d'opter, transaction par transaction, à la date d'acquisition, pour une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur (« goodwill complet ») soit à la quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

En application des normes IFRS, les goodwill ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de perte de valeur annuel, et dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée à l'actif de l'état de la situation financière comme expliqué dans la note 4.4 de l'annexe des états financiers consolidés.

Lorsque le regroupement d'entreprises s'effectue à des conditions avantageuses, un goodwill négatif est identifié. Le profit correspondant est comptabilisé en résultat à la date d'acquisition.

Les frais connexes à une opération d'acquisition sont comptabilisés en résultat des périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'une période d'évaluation pour finaliser la comptabilisation des regroupements d'entreprises, cette période s'achevant dès les dernières informations nécessaires obtenues et au plus tard un an après la date d'acquisition.

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

4.3.2 Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Ils sont inscrits au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs. Les actifs incorporels comprennent principalement des éléments amortissables (logiciels, droits d'exploitation, bases clientèles) et des éléments non amortissables, notamment des droits au bail, qui font l'objet d'une évaluation régulière permettant de s'assurer de l'absence d'une perte de valeur nécessitant la comptabilisation d'une dépréciation.

Durée retenue

Les durées d'utilité retenues pour les actifs amortissables sont les suivantes :

| | |
|----------------------------------|-----------|
| Logiciels, Droits d'exploitation | 1 à 3 ans |
| Bases clientèles | 10 ans |

Bases clientèles

Les bases clientèles résultent de l'identification des actifs à la juste valeur des éléments acquis lors d'un regroupement d'entreprise. Elles sont estimées sur la base des flux différentiels futurs de trésorerie actualisés représentatifs de l'avantage économique attendu de cet actif au moment de l'acquisition. Leur amortissement linéaire sur une durée de 10 ans est représentatif de l'érosion naturelle dudit avantage économique. Ce dernier utilise des données prospectives qui peuvent éventuellement amener à constater une dépréciation supplémentaire afin de ramener la valeur de l'actif à sa valeur d'utilité.

Immobilisations incorporelles issues du développement

Les immobilisations incorporelles issues du développement, d'un montant non significatif pour le groupe, sont comptabilisés en charges, hormis les dépenses liées au développement de logiciels qui sont comptabilisés dans la rubrique Logiciel.

4.3.3 Droits d'utilisation des actifs loués (IFRS 16)

Les droits d'utilisation des actifs loués correspondent au montant de la valeur initiale des obligations locatives au sens IFRS 16 (voir note 2.1.1) diminuée du montant des amortissements et dépréciations réalisés, et du retraitement des opérations de cession-bail.

Selon IFRS 16, une location est, pour le preneur comme pour le bailleur, le contrat, ou les dispositions d'un contrat global, qui confère au preneur le droit d'utiliser un actif pendant une période déterminée en échange d'une rémunération.

La durée du bail retenue est la durée minimum de l'engagement ferme restant augmentée des options de renouvellement que le groupe exercera de façon raisonnablement certaine.

Les loyers pris en comptes sont fixes ou liés à un indice immobilier, les loyers variables basés sur les résultats du preneur sont exclus des obligations locatives et comptabilisés en résultat de période.

Les droits d'utilisation des actifs portent principalement sur des biens immobiliers et des véhicules.

4.3.4 Actifs corporels

Les actifs corporels sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements et des pertes de valeurs cumulés.

Les actifs corporels font l'objet d'une comptabilisation par composants et chaque composant est amorti sur sa durée d'utilité.

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

Durée retenue

| | |
|--------------------------------|------------|
| Constructions | 20 ans |
| Agencements de constructions | 5 à 10 ans |
| Matériel et outillage | 4 à 14 ans |
| Installations générales | 5 ans |
| Matériel de transport | 5 ans |
| Matériel et mobilier de bureau | 5 ans |

Les immobilisations corporelles sont principalement amorties linéairement, à moins qu'une autre base systématique d'amortissement ne reflète mieux le rythme de consommation de l'actif. La durée d'utilité est revue chaque année et les ajustements éventuels en résultant sont comptabilisés de manière prospective.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues lorsque des événements ou des changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable.

4.4 Pertes de valeur des éléments de l'actif immobilisé et des actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actifs est estimée.

Les goodwill et les actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée sont testés chaque année de manière systématique et à tout moment dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Dans l'hypothèse où la valeur recouvrable déterminée est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs, une dépréciation est comptabilisée.

Les dépréciations de l'actif immobilisé sont réversibles, à l'exception de celles relatives au goodwill.

Détermination des valeurs recouvrables

La nécessité de constater ou non une dépréciation s'apprécie par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs de l'UGT ou regroupement d'UGT et leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable se définit comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est déterminée sur la base des informations disponibles permettant de réaliser la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts nécessaires pour réaliser la vente, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Les valeurs recouvrables des actifs pouvant conduire à identifier une dépréciation sont essentiellement déterminées à partir de multiples usuels de transaction observés sur des entités d'activité et de taille similaire appliqués à l'agrégat de l'EBITDA et/ou de projections actualisées des flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est le coût moyen pondéré du capital incluant une prime de risque.

Tests de dépréciation

Une unité génératrice de trésorerie (ci-après « UGT ») est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les différentes UGT retenues par le groupe sont décrites dans la note 6.1 de l'annexe des états financiers consolidés.

Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, les goodwill sont affectés à chacune des unités génératrices de trésorerie ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises.

Une unité génératrice de trésorerie à laquelle un goodwill a été affecté est soumise à un test de dépréciation tous les ans ainsi que toutes les fois qu'il y a une indication que l'UGT a pu se déprécier, en comparant la valeur comptable de l'UGT, y compris le goodwill, à sa valeur recouvrable.

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

Ainsi, l'évolution du contexte économique et financier général de même que l'évolution des performances économiques constituent notamment des indicateurs de dépréciation externes qui sont analysés par le groupe pour déterminer s'il convient de réaliser des tests de dépréciation à une fréquence plus rapprochée.

Les hypothèses retenues en termes de variation de chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Le cas échéant, la dépréciation des goodwill est comptabilisée en résultat opérationnel et est définitive.

4.5 Instruments financiers actifs

L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers sont définies par la norme IFRS 9 – « Instruments financiers »

4.5.1 Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti lorsqu'ils ne sont pas désignés à la juste valeur par le compte de résultat, qu'ils sont détenus aux fins d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et qu'ils donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement au remboursement du principal et aux versements d'intérêts.

Ces actifs sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

Ce poste inclut pour le Groupe les catégories suivantes :

➤ Prêts et autres immobilisations financières

Les prêts et autres immobilisations financières sont évalués à leur juste valeur à la date d'entrée au bilan et à leur coût amorti à chaque clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation à chaque arrêté comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée immédiatement en compte de résultat.

➤ Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont évaluées à leur prix de transaction au sens de la norme IFRS 15 – « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti diminué des pertes de crédits attendues sur la durée de vie selon les principes de la norme IFRS 9 - « Instruments financiers ».

Les créances commerciales du Groupe ne comportant pas de composantes significatives de financement, le modèle simplifié de dépréciation s'applique.

➤ Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes en espèce, certains dépôts à terme, les titres de créances négociables ainsi que des OPCVM monétaires.

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Pour qu'un placement puisse être considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être facilement convertible, en un montant de trésorerie connu et être soumis à un risque négligeable de changement de valeur respectant ainsi les critères de la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie ». Le Groupe n'a pas identifié au 30 juin 2021 dans ses équivalents de trésorerie des produits ne répondant pas à la norme précédemment citée.

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

4.5.2 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat

Le Groupe inclut dans cette catégorie les titres de participation non consolidés.

Ces titres ne sont pas détenus à des fins d'échanges sur le marché, en conséquence, lors de la comptabilisation initiale de chaque titre, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter en « Gain et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » les variations ultérieures de la juste valeur.

Dans ce cas, les variations de la juste valeur ne sont pas recyclables en résultat lors de la cession des titres.

4.5.3 Actifs financiers évalués à la juste valeur par les capitaux propres recyclables

Il n'existe pas d'actifs financiers qui rentrent dans cette catégorie.

4.5.4 Dépréciation des actifs financiers

Une dépréciation est comptabilisée en résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de ces actifs financiers. La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation et est comptabilisé en résultat. En cas de reprise ultérieure de dépréciation celle-ci est également enregistrée en résultat.

4.6 Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le coût de revient correspond au coût moyen pondéré des marchandises.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

4.7 Actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente, activités non poursuivies

La norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » spécifie le traitement comptable applicable aux actifs détenus en vue de la vente, la présentation et les informations à fournir sur les activités abandonnées.

Une activité abandonnée (non poursuivie) est une composante d'une entité dont l'entité s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ;
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

La norme impose que les actifs détenus en vue de la vente soient présentés séparément dans l'état de la situation financière consolidée pour le montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, dès lors que les critères prévus par la norme sont satisfaits.

Lorsque le Groupe est engagé dans un processus de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs de cette filiale sont classés comme étant détenus en vue de la vente dès lors que les critères de la norme sont satisfaits, indépendamment du fait que le Groupe conserve ou non un intérêt résiduel dans l'entité cédée après la vente.

Enfin, la norme impose que les résultats des activités abandonnées (non poursuivies) soient présentés séparément au compte de résultat consolidé, de façon rétrospective sur l'ensemble des périodes présentées.

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

Au 30 juin 2021, il n'existe aucune intention de cession ou d'abandon d'activité entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 5.

4.8 Capitaux propres

4.8.1 Actions d'autocontrôle

Elles sont comptabilisées en déduction des capitaux propres.

4.8.2 Paiements en actions et assimilés

L'application de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » conduit à comptabiliser une charge au titre des plans d'attribution d'actions gratuites accordés par le Groupe à ses salariés. La juste valeur de ces plans à leur date d'attribution est comptabilisée comme une charge avec contrepartie directe en capitaux propres sur la période pendant laquelle l'avantage est acquis et le service rendu.

La juste valeur des instruments attribués est calculée en utilisant le modèle Black & Scholes et prend en compte leur durée prévue, le taux d'intérêt sans risque, la volatilité attendue, déterminée à partir de la volatilité observée dans le passé, et le rendement anticipé des dividendes.

4.9 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable.

Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées lorsque l'impact est significatif. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à ce passif. Les effets liés à la désactualisation des provisions sont constatés au compte de résultat consolidé, dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

4.10 Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires ainsi que les instruments dérivés passifs. La fraction à moins d'un an des passifs financiers est présentée en passif courant, la part à plus d'un an, elle, figurant en passif non courant.

Les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Les puts sur participations sont évalués sur la base d'un modèle Black & Scholes jusqu'à la détermination définitive du prix d'exercice.

Les clauses d'earn-out sont évaluées selon la sortie la plus probable de ressources actualisée en fonction de la date d'exercice de cette clause.

4.11 Justes valeurs des actifs et passifs financiers

En application de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées dans les valorisations se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : Cours cotés non ajustés

Cours auxquels la société peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés et actifs (principalement les valeurs mobilières de placement) est déterminée par référence aux cours de clôture (juste valeur dite « de niveau 1 »).

Niveau 2 : Données observables

Données concernant l'actif ou le passif autres que les cours de marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (un prix, par exemple) ou indirectement (déduites de prix observables) (juste valeur dite « de niveau 2 »).

Niveau 3 : Données non observables

Données non observables sur un marché, y compris les données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs. Le Groupe ne détient aucun actif ou passif entrant dans cette catégorie.

La juste valeur de la trésorerie, des créances clients, des dettes fournisseurs, des autres débiteurs et autres créditeurs, est égale à leur valeur comptable du fait du caractère court terme de ces instruments.

4.12 Régimes de retraite et autres engagements sociaux postérieurs à l'emploi

Les engagements sociaux du Groupe sont déterminés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte des probabilités du maintien des personnels dans les filiales jusqu'au départ en retraite, de l'évolution prévisible des rémunérations et de l'actualisation financière. Les taux d'actualisation retenus sont déterminés sur la base des taux de rendement des obligations émises par des entreprises de bonne qualité (notées AA) ou des obligations d'État lorsque le marché n'est pas liquide, de maturité équivalente à la moyenne des durations des régimes évalués sur les zones concernées. Ce traitement se traduit par l'enregistrement d'actifs ou de provisions de retraite dans l'état de la situation financière consolidée et par la reconnaissance des charges nettes s'y rapportant.

Les principales hypothèses utilisées au 30 juin 2021 sont les suivantes :

- un taux d'actualisation à 0.79% (contre 0.74% au 30 juin 2020) ;
- l'indemnité de départ en retraite est déterminée à partir de la convention collective applicable à chaque entité ;
- l'ensemble des départs à la retraite est à l'initiative de l'employé ;
- table de mortalité : INSEE 2012 ;
- taux de croissance des salaires annuels : 1% par an pour l'ensemble du personnel ;
- le taux de charges sociales de 36.5% pour les cadres et 35% pour les non-cadres ;
- un taux de rotation du personnel élevé en cohérence avec le turnover effectivement constaté ;
- âge de départ à la retraite : 60 à 62 ans pour les non-cadres et 65 à 67 ans pour les cadres.

Les écarts actuariels ainsi que les effets de sensibilité de la provision pour indemnités de fin de carrière aux variations du taux d'actualisation ayant été considérés comme non significatifs, ils n'ont pas été comptabilisés.

4.13 Produit des activités ordinaires

Produits tirés de contrats conclus avec les clients

Les activités du Groupe Bastide sont essentiellement liées à :

- la prestation de santé qui s'apparente à la délivrance d'un service adossé à l'utilisation de dispositifs et équipements médicaux. La prestation de santé équivaut à un contrat et à une obligation de performance distincte ;

- la vente de dispositifs et équipements médicaux.

Chacune de ces activités correspond à une obligation de performance distincte avec un prix alloué propre.

Le groupe applique également les dispositions de la norme IFRS 15 à des fins d'allocation de la contrepartie prévue pour chaque contrat de location des dispositifs médicaux entre les composantes location et services.

Les revenus locatifs sont, en général, comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location

Conformément à IFRS 15 le chiffre d'affaires est constaté à :

- L'avancement concernant la prestation de service suivant la méthode simplifiée dite des droits à facturer. Le revenu est reconnu sur la plus petite période éligible dès l'acquisition du droit à recevoir une contrepartie financière au titre de la prestation accomplie. Il n'existe pas d'autre jugement (notamment quant à la valorisation du revenu) pour cette catégorie de transaction ;
- à la date de transfert du contrôle, qui en pratique correspond à la date de livraison, concernant les ventes de dispositifs et équipements médicaux. Il n'existe aucun autre élément de jugement rattachable à cette catégorie de transaction.
- les produits de l'activité sont enregistrés nets de rabais, remises, ristournes, avoirs ou contreparties versées aux clients assimilées à une réduction de prix.

Le groupe intervient généralement en tant que principal.

4.14 Autres éléments du résultat opérationnel

Le Groupe a décidé à compter du 31 décembre 2016 de définir le Résultat Opérationnel Courant, qui n'est pas un agrégat normatif pour les normes IFRS, comme le résultat présentant l'ensemble des opérations courantes et usuelles de l'activité sur la période présentée.

Le principal effet de la mise en place de cette nouvelle définition a été de reclasser les coûts d'intégration et de cession des filiales et agences en « Autres Produits et Charges Opérationnels » en lieu et place de la ligne « Charges Externes » de même façon que les coûts non récurrents supportés dans le cycle économique courant des affaires.

Ces derniers sont décrits dans la note 6.14 de l'annexe des Etats financiers consolidés. Cette présentation permet de se conformer aux recommandations AMF (notamment la recommandation n°2010-12 et la recommandation DOC-2016-09) et la recommandation ANC n°2013-03 du 7 novembre 2013.

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des autres produits et charges opérationnels qui peuvent comprendre les coûts de restructuration, les pertes de valeur d'actifs et les litiges et événements très inhabituels ;
- des produits et charges financiers ;
- des impôts sur les résultats incluant la CVAE.

4.15 Éléments financiers au compte de résultat consolidé

Les charges de l'endettement financier comprennent les intérêts à payer sur les emprunts auprès des établissements financiers calculés en utilisant la méthode du coût amorti.

La charge d'intérêt incluse dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres revenus et charges financiers comprennent notamment les revenus des créances financières calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les dividendes, les résultats de change et les pertes de valeurs sur actifs financiers et l'effet de désactualisation des provisions.

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

4.16 Impôt sur les résultats

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé. Les différences temporelles et les déficits fiscaux donnent généralement lieu à la constatation d'impôts différés actifs (ou passifs).

Les actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des différences temporelles imposables suffisantes seront disponibles au sein de la même entité fiscale ou du même groupe fiscal, et dont on s'attend à ce qu'elles s'inversent au cours de la période où les différences temporelles déductibles se retourneront ou au cours des périodes sur lesquelles la perte fiscale résultant de l'actif d'impôt différé pourra être reportée en arrière ou en avant ou que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

À chaque clôture, le Groupe procède à une revue de la valeur recouvrable des impôts différés actifs relatifs à des pertes fiscales reportables significatives.

Les impôts différés actifs afférant à ces pertes fiscales ne sont plus comptabilisés ou sont réduits lorsque des faits et circonstances propres à chaque société ou groupe fiscal concernés le nécessitent, notamment lorsque :

- L'horizon des prévisions et les incertitudes de l'environnement économique ne permettent plus d'apprécier le niveau de probabilité attaché à leur consommation ;
- Ou que les sociétés n'ont pas commencé à utiliser ces pertes.

Les impôts différés actifs et passifs sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale et des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

5. Evènements significatifs de l'exercice

5.1. Acquisitions avec entrée de périmètre de consolidation

5.1.1. TMAD

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100 % des droits sociaux de la société TMAD (prestataire de santé spécialisé dans le respiratoire).

Cette société est consolidée par intégration globale à compter du 01 juillet 2020.

5.1.2. BFC Médical

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100 % des droits sociaux de la société BFC Médical (prestataire de santé spécialisé dans la nutrition et perfusion).

Cette société est consolidée par intégration globale à compter du 01 juillet 2020.

5.1.3. Ouest Médical R

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100 % des droits sociaux de la société Ouest Médical R (prestataire de santé spécialisé dans le respiratoire).

Cette société est consolidée par intégration globale à compter du 01 juillet 2020.

5.1.4. Keylab et Neumotec

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100 % des droits sociaux de la société Keylab et Neumotec basées en Catalogne (Espagne) et spécialisées dans l'assistance respiratoire.

Ces sociétés sont consolidées par intégration globale à compter du 01 juillet 2020.

5.1.5. Airmedical products

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100 % des droits sociaux de la société Airmedical Products à Barcelone (Espagne) et spécialisées dans l'assistance respiratoire.

Cette société est consolidée par intégration globale à compter du 01 mars 2021.

5.1.6. Alveol'Air

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100 % des droits sociaux de la société Alveol'Air (prestataire de santé spécialisé dans le respiratoire).

Cette société est consolidée par intégration globale à compter du 01 avril 2021.

5.1.7. Livramedom

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100 % des droits sociaux de la société Livramedom à Marseille et spécialisées dans la Stomatherapie, Urologie et Cicatrisation.

Cette société est consolidée par intégration globale à compter du 01 mai 2021.

5.2. Acquisitions sans changement de périmètre de consolidation

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 11,54 % des droits sociaux complémentaire de la société New Médical Concept (NMC).

Cette société est déjà consolidée par intégration globale.

5.3. Autres faits marquants de l'exercice

En Juin 2021 la société Philips a communiqué sur sa volonté de retirer mondialement certains ventilateurs et appareils de PPC, suite à l'identification d'un possible problème avec la mousse insonorisant présente dans ces dispositifs médicaux. Ces appareils, utilisés principalement à domicile, sont destinés aux patients souffrant d'apnée du sommeil ou nécessitant une assistance respiratoire. La société a été informée de ces défaillances et a dû s'organiser afin de traiter les réclamations d'un très grand nombre de patients et de professionnels de santé sollicitant des changements d'appareillage. Au 30 juin 2021, un avoir à recevoir a été comptabilisé.

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

6. Analyse des comptes

6.1 Goodwill

6.1.1 Évolution

Depuis la mise en œuvre de la norme IFRS 3, le Groupe a retenu pour chacune de ses acquisitions la méthode d'évaluation et de comptabilisation du goodwill complet, à l'exception du Groupe Experf et Ulimed.

Au 30 juin 2021, les goodwill se détaillent comme suit :

| En milliers d'euros | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
|---------------------------|----------------|----------------|
| Montant brut | 184 135 | 150 356 |
| Pertes de valeur cumulées | 0 | 0 |
| Montant net | 184 135 | 150 356 |

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

La ventilation au 30 juin 2021 de la valeur nette comptable des goodwill est la suivante :

| En milliers d'euros | Nb agences | 30/06/2020 | Accroissement | Diminution | Autres variations | 30/06/2021 |
|---------------------------------------|------------|----------------|---------------|------------|-------------------|----------------|
| UGT Bastide Le Confort Médical | | | | | | |
| Escande | 1 | 331 | | | | 331 |
| Aerodom | 2 | 710 | | | | 710 |
| Médical Chaubet | 1 | 554 | | | | 554 |
| Hygiène Service | 2 | 297 | | | | 297 |
| SPM | 1 | 124 | | | | 124 |
| Médical Guiraud | 2 | 472 | | | | 472 |
| Tours | 1 | 95 | | | | 95 |
| Sésame | 1 | 146 | | | | 146 |
| BAB | 1 | 700 | | | | 700 |
| Medical Home Santé | 1 | 776 | | | | 776 |
| Conforbis | 17 | 5 937 | | | | 5 937 |
| Centre Stomatherapie / Medikea | 1 | 1 254 | | | | 1 254 |
| A A Z Santé | 1 | 2 356 | | | | 2 356 |
| S'Care Assistance | 3 | 684 | | | | 684 |
| Total | 35 | 14 436 | 0 | 0 | 0 | 14 436 |
| Autres UGT | | | | | | |
| AB2M | 1 | 997 | | | | 997 |
| Dom'Air | 1 | 686 | | | | 686 |
| Dorge Medic | 1 | 2 543 | | | | 2 543 |
| Dyna Médical | 1 | 1 393 | | | | 1 393 |
| Tara Santé | 1 | 0 | | | | 0 |
| Cica Plus | 1 | 791 | | | | 791 |
| Cicadum | 1 | 886 | | | | 886 |
| Air + Santé | 1 | 6 324 | | | | 6 324 |
| Assistance Technique Santé | 1 | 11 689 | | | | 11 689 |
| BordO2 Médical | 1 | 1 228 | | | | 1 228 |
| Medsoft | 1 | 3 879 | | | | 3 879 |
| AFPM | 3 | 8 628 | | | -2 | 8 626 |
| TCM | 1 | 15 464 | | | | 15 464 |
| Apnée Médical | 1 | 4 994 | | | | 4 994 |
| Cardair | 2 | 2 009 | | | | 2 009 |
| FB Consult | 2 | 3 306 | | | | 3 306 |
| Groupe Service Oxygène | 2 | 11 539 | | | | 11 539 |
| Human'Air Médical | 3 | 4 660 | | | | 4 660 |
| Groupe Baywater | 1 | 17 792 | | | 993 | 18 785 |
| Groupe Experf | 17 | 6 983 | | | | 6 983 |
| Santelynes | 1 | 2 816 | | | | 2 816 |
| Sphère Santé | 1 | 13 058 | | | | 13 058 |
| Ulimed | 1 | 3 096 | | | | 3 096 |
| Médical + | 1 | 1 900 | | | | 1 900 |
| IPAD Médical | 1 | 2 172 | | | | 2 172 |
| Entedom | 2 | 3 342 | | | | 3 342 |
| Omnidom | 1 | 672 | | | | 672 |
| Dynavie | 1 | 2 478 | | | | 2 478 |
| Up to Date | 1 | 552 | | | | 552 |
| UP to Date Centre | 1 | 43 | | | | 43 |
| BFC | 1 | | 1 575 | | | 1 575 |
| KEYLAB | 1 | | 10 573 | | | 10 573 |
| NEUMOTEC | 1 | | 239 | | | 239 |
| Ouest Medical R | 1 | | 526 | | | 526 |
| TMAD | 1 | | 464 | | | 464 |
| ALVEOLAIR | 1 | | 6 161 | | | 6 161 |
| AIR MEDICAL PRODUCTS | 1 | | 3 873 | | | 3 873 |
| LIVRAMEDOM | 1 | | 9 377 | | | 9 377 |
| Total | 59 | 135 920 | 32 788 | 0 | 991 | 169 699 |
| Total Général | 94 | 150 356 | 32 788 | 0 | 991 | 184 135 |

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

L'évolution du goodwill provient essentiellement :

- Des acquisitions réalisées par le Groupe sur l'exercice comme indiqué dans la note 5.2 de l'annexe des Etats Financiers ;
- De l'ajustement des compléments prix ;
- De la variation du taux de change en raison du rattachement de la différence de première consolidation à la filiale (monnaie locale)

L'allocation du prix d'acquisition et le calcul du goodwill des acquisitions de l'exercice sont provisoires au 30 juin 2021.

6.1.2 Effet des variations de périmètre

Les variations de périmètre sur l'exercice n'ont pas eu d'impacts significatifs sur les comptes consolidés du groupe

6.1.3 Tests de dépréciation

La valeur recouvrable des UGT a été calculée à partir de leurs valeurs d'utilité.

Ces valeurs d'utilité sont évaluées :

- A partir de multiples usuels de transaction observés sur des entités d'activité et de taille similaire appliqués à l'agrégat de l'EBITDA ;
- A partir de prévision de flux de trésorerie (DCF) reposant sur les budgets financiers de l'exercice 2021-2022 et d'une projection de celui-ci sur les quatre années suivantes. Pour les flux au-delà de cinq ans une extrapolation est faite en utilisant un taux croissance à l'infini 1.6 %, correspondant au taux de croissance à long terme estimé. Le taux d'actualisation appliqué à ces prévisions au 30 juin 2021 est de 7.5 % (7.2 % au 30 juin 2020). Il est calculé sur la base du Coût Moyen Pondéré du Capital. Les principales composantes de ce taux sont les suivantes :
 - Un taux sans risque correspondant au taux OAT à 10 ans au 30 juin 2021 ;
 - Une prime de risque sectorielle calculé en référence au marché sur lequel évolue le groupe ;
 - Un coût des dettes financières en lien avec le coût de financement des emprunts constatés sur le groupe ;
 - Un gearing correspondant à celui observé au niveau du groupe.

Les tests de dépréciation menés sur l'ensemble des UGT du groupe n'ont pas conduit à identifier des pertes de valeur au 30 juin 2021.

6.1.4 Analyse de la sensibilité

La sensibilité des paramètres suivants a été testée sur les UGT du groupe :

- Fourchette basse des multiples de transaction ;
- Hausse de 0.5 point du taux d'actualisation ;
- Baisse de 0.5 point du taux de croissance à long terme.

Le chiffrage de ces différents scénarios ne met pas en évidence de perte de valeur sur les actifs concernés

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

6.2 Actifs incorporels

Les actifs incorporels se détaillent comme suit :

| En milliers d'euros | 30/06/2020 | Acquisitions Augmentation | Cessions Diminution | Variation de périmètre | Variation du taux de change | Dépréciations | Autres variations | 30/06/2021 |
|--|---------------|------------------------------|------------------------|---------------------------|-----------------------------------|---------------|----------------------|---------------|
| Logiciels | 9 045 | 117 | 44 | 12 | 10 | | 1 147 | 10 287 |
| Immobilisations incorporelles issues de développement | 191 | | | 28 | | | | 219 |
| Droits aux bail / honoraires baux commerciaux | 3 089 | 122 | 6 | 22 | -8 | | 16 | 3 235 |
| Bases clientèle | 2 318 | 9 | 28 | | 8 | | | 2 306 |
| Immobilisations en cours | 1 442 | 1 263 | | 107 | | | -1 257 | 1 555 |
| Avances et acomptes | 0 | | | | | | | 0 |
| Total Brut | 16 085 | 1 511 | 78 | 170 | 10 | 0 | -95 | 17 603 |
| Logiciels | 5 488 | 1 670 | 39 | 12 | 10 | | -5 | 7 136 |
| Frais de développement | 212 | 77 | 26 | 22 | 2 | | 38 | 325 |
| Droits aux bail / honoraires baux commerciaux | 878 | 255 | | | 1 | | -22 | 1 112 |
| Bases clientèle | 1 891 | 22 | 27 | 22 | 1 | | -25 | 1 884 |
| Immobilisations en cours | 0 | | | | | | | 0 |
| Total Amortissements / Dépréciations | 8 469 | 2 024 | 92 | 57 | 14 | 0 | -14 | 10 456 |
| Total net | 7 616 | -513 | -14 | 113 | -4 | 0 | -80 | 7 146 |

Il n'existe pas de dépréciations sur les autres actifs incorporels du Groupe au 30 juin 2021.

Droits d'utilisation des actifs loués (IFRS 16)

| En milliers d'euros | 30/06/2020 | Impact Retraitement décision IFRIC IFRS 16 | Reclassement | Acquisitions Augmentation | Cessions Diminution | Variation de périmètre | Variation du taux de change | Dépréciations | Autres variations | 30/06/2021 |
|--|---------------|---|--------------|------------------------------|------------------------|---------------------------|-----------------------------------|---------------|----------------------|----------------|
| Droits d'utilisation des actifs loués | 73 461 | 21 757 | | 19 143 | 4 138 | 933 | 124 | | | 111 280 |
| Total Brut | 73 461 | 21 757 | 0 | 19 143 | 4 138 | 933 | 124 | 0 | 0 | 111 280 |
| Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués | 13 661 | -244 | | 15 529 | 3 525 | 51 | 23 | | | 25 495 |
| Total Amortissements / Dépréciations | 13 661 | -244 | 0 | 15 529 | 3 525 | 51 | 23 | 0 | 0 | 25 495 |
| Total net | 59 800 | 22 001 | 0 | 3 614 | 613 | 882 | 102 | 0 | 0 | 85 785 |

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

6.3 Actifs corporels

Les actifs corporels se détaillent comme suit :

| En milliers d'euros | 30/06/2020 | Acquisitions Augmentation | Cessions Diminution | Variation de périmètre | Variation du taux de change | Dépréciations | Autres variations | Variation IFRS 16 | 30/06/2021 |
|---|----------------|------------------------------|------------------------|---------------------------|-----------------------------------|---------------|----------------------|----------------------|----------------|
| Terrains | 107 | | | | | | | | 107 |
| Agencements, aménagements, installations | 30 651 | 1 900 | 66 | 78 | -11 | | 73 | | 32 626 |
| Installations techniques et outillage | 241 363 | 39 820 | 17 221 | 1 826 | 1 968 | | -128 | | 267 628 |
| Autres Immobilisations | 28 328 | 1 393 | 1 052 | 523 | 1 011 | | 531 | | 30 733 |
| Immobilisations en cours | 1 082 | 1 888 | 30 | | | | -715 | | 2 226 |
| Total Brut | 301 531 | 45 001 | 18 369 | 2 428 | 2 968 | 0 | -239 | 0 | 333 320 |
| Agencements, aménagements, installations | 16 957 | 2 189 | 11 | 78 | 13 | | 55 | | 19 281 |
| Installations techniques et outillage | 158 746 | 28 885 | 15 427 | 1 592 | 1 240 | | | | 175 036 |
| Autres Immobilisations | 17 440 | 2 579 | 638 | 257 | 558 | | 545 | | 20 741 |
| Total Amortissements/Dépréciations | 193 143 | 33 653 | 16 076 | 1 927 | 1 811 | 0 | 600 | 0 | 215 059 |
| Total net | 108 388 | 11 348 | 2 293 | 500 | 1 157 | 0 | -839 | 0 | 118 261 |

6.4 Participation dans des entreprises associées

L'évolution des entreprises associées au 30 juin 2021 est la suivante :

| En milliers d'euros | 30/06/2020 | Résultat | Dividendes | Variation de périmètre | Effets de change | Autres mouvements | 30/06/2021 |
|---|------------|-----------|------------|---------------------------|---------------------|----------------------|------------|
| Participation dans des entreprises associées | -21 | 34 | | | 1 | | 14 |
| Total brut | -21 | 34 | | 0 | 1 | 0 | 14 |
| Dépréciations | 0 | | | | | | 0 |
| Total net | -21 | 34 | | 0 | 1 | 0 | 14 |

Les éléments chiffrés clés des entreprises associées sont les suivants :

| En milliers d'euros | Quote part de capitaux propres | | Quote part des résultats | |
|---------------------|-----------------------------------|------------|-----------------------------|------------|
| | 30/06/2021 | 30/06/2020 | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
| Bastide Tunisie | 14 | -21 | 0 | 0 |
| Total | 14 | -21 | 0 | 0 |

6.5 Autres actifs financiers

Pour l'ensemble des autres actifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

6.5.1 Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants non exclus de la norme IFRS 9 se détaillent comme suit :

| En milliers d'euros | 30/06/2021 | 30/06/2020 | Nature |
|--|--------------|--------------|-------------------|
| Titres de participation non consolidés | 573 | 232 | |
| Créances rattachées aux participations non consolidées | | 0 | Prêts et créances |
| Autres prêts | 1 774 | 1 578 | Prêts et créances |
| Dépôts de garantie | 3 712 | 3 267 | Prêts et créances |
| Total brut | 6 059 | 5 077 | |
| Dépréciation | -152 | -72 | Actifs financiers |
| Total net | 5 907 | 5 005 | |

Les catégories de justes valeurs sont détaillées en note 4.11 de l'annexe des états financiers consolidés.

Les titres de participation non consolidés au 30 juin 2021 concernent essentiellement des participations sur lesquelles le Groupe ne détient pas le contrôle.

Les prêts et créances des actifs financiers non courants ont une échéance s'établissant entre 5 et 20 ans.

6.5.2 Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants non exclus de la norme IFRS 9 se détaillent comme suit :

| En milliers d'euros | 30/06/2021 | 30/06/2020 | Nature |
|--|---------------|---------------|-------------------|
| Créances clients | 56 105 | 50 725 | Prêts et créances |
| Fournisseurs débiteurs | 14 308 | 9 188 | Prêts et créances |
| Avances courantes sur participations non consolidées | | | Prêts et créances |
| Total brut | 70 413 | 59 913 | |
| Dépréciation | -1 831 | -1 097 | Prêts et créances |
| Total net | 68 582 | 58 816 | |

Les échéances des actifs financiers courants s'établissent à moins d'un an.

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

6.6 Actifs courants

Les actifs courants se détaillent comme suit :

| en milliers d'euros | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
|--------------------------------|---------------|---------------|
| Stocks et en cours bruts | 44 157 | 56 061 |
| <i>Dépréciation</i> | <i>-1 270</i> | <i>-1 238</i> |
| Stocks et en cours nets | 42 887 | 54 823 |
| Créances clients brutes | 56 105 | 50 725 |
| <i>Dépréciation</i> | <i>-1 831</i> | <i>-1 097</i> |
| Créances clients nettes | 54 274 | 49 628 |
| Fournisseurs débiteurs | 14 308 | 9 188 |
| Créances sociales | 308 | 384 |
| Créances fiscales | 8 082 | 10 858 |
| Créances diverses | 8 571 | 9 572 |
| <i>Dépréciation</i> | <i>-102</i> | <i>-224</i> |
| Autres créances | 31 167 | 29 778 |
| Autres actifs courants | 2 061 | 2 237 |

La rubrique « Autres actifs courants » recouvre exclusivement les charges constatées d'avance. Toutes les créances inscrites en « Actifs courants » sont à échéance à moins d'un an.

6.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie passive

L'évolution de la trésorerie nette est la suivante :

| en milliers d'euros | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
|--|---------------|---------------|
| Disponibilités | 33 569 | 35 178 |
| Equivalents de trésorerie | 170 | 244 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 33 739 | 35 422 |
| Trésorerie passive | -458 | -4 978 |
| Trésorerie nette | 33 281 | 30 444 |

6.8 Capitaux propres

6.8.1 Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère

Capital

Le capital, entièrement libéré, est de 3 306 789 euros. Il est composé de 7 348 419 actions d'une valeur nominale de 0.45 euros.

Le capital est détenu par le fondateur du Groupe et les membres de la famille Bastide à hauteur de 51,19%, et cela au travers d'holdings (Société d'Investissement Bastide et Financière BGV) pour 51,06% et par une détention directe d'un membre de la famille à hauteur de 0,12%.

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

La société Bastide Le Confort Médical a procédé à une augmentation de capital de 814 € (1 808 actions nouvelles) en date du 27 octobre 2020..

Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

Au 30 Juin 2021, La société Bastide Le Confort Médical détient 52 119 actions, 8 183 au titre du contrat de liquidité, avec 15 526 et 21 834 actions en autodétention et 6 576 au titre du contrat de rachat, soit au total 0,71% du capital social.

Le cours de clôture de l'action au 30 juin 2021 s'élevait à 47.50 euros.

Affectation du résultat et dividende

L'assemblée générale du 8 décembre 2020 de la société Bastide Le Confort Médical a voté la distribution d'un dividende d'un montant de 1 984 milliers d'euros.

6.8.2 Participations ne donnant pas le contrôle

Le détail de la variation des participations ne donnant pas le contrôle figure dans l'état de variation des capitaux propres.

L'évolution des participations ne donnant pas le contrôle sur l'année s'explique principalement par l'impact des variations de périmètre et le résultat de l'exercice attribuable à celles-ci.

6.8.3 Paiements fondés sur les actions

La société Bastide Le Confort Médical a décidé d'attributions gratuites d'actions de préférence sous conditions de présence dans la société à l'issue de deux plans :

- 18 actions de préférence ont été émises, chacune étant dotée d'un potentiel de conversion en 100 actions ordinaires, avec un horizon fixé à 2023.
- 1800 actions de préférence ont été émises, chacune étant dotée d'un potentiel de conversion en 3 actions ordinaires, avec un horizon fixé à 2025.

Ces attributions ont été évaluées et comptabilisées conformément à la norme IFRS 2. Il en résulte sur l'exercice un impact sur le résultat du Groupe non significatif.

6.9 Provisions

L'évolution des provisions est la suivante :

| en milliers d'euros | 30/06/2020 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Variation de périmètre | Autres variations | 30/06/2021 |
|----------------------------|--------------|------------|--------------------|------------------------|------------------------|-------------------|--------------|
| Passifs non courants | 193 | | 15 | | | 279 | 457 |
| Indemnités fin de carrière | 421 | 76 | | | | | 497 |
| Total Passifs non courants | 614 | 76 | 15 | 0 | 0 | 279 | 954 |
| Passifs courants | 0 | 0 | 6 | 103 | 59 | -279 | -329 |
| Contentieux fiscal | 0 | | | | | | 0 |
| Autres contentieux | 771 | 45 | 19 | | | | 797 |
| Total Passifs courants | 771 | 45 | 25 | 103 | 59 | -279 | 468 |
| Total Provisions | 1 385 | 121 | 40 | 103 | 59 | 0 | 1 422 |

En application de la norme IAS 37, les provisions dont l'échéance est de plus d'un an font l'objet d'une actualisation. La méthodologie de calcul de ces taux d'actualisation est présentée en note 4.12 de l'annexe des états financiers consolidés.

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

Les indemnités de fin de carrière sont les seuls avantages du personnel existants dans le Groupe. Ils ne concernent que les filiales françaises, cette obligation n'existant pas pour les filiales belges, espagnoles, britanniques et suisses. Ces indemnités ne sont pas couvertes par des actifs.

Les effets de sensibilité de la provision pour indemnités de fin de carrière aux variations du taux d'actualisation sont non significatifs, une variation du taux d'actualisation d'un point entraînerait une modification inférieure à 10 milliers d'euros.

6.10 Dettes financières courantes et non courantes

6.10.1 Composition des dettes financières

L'évolution des dettes financières non courantes et courantes est la suivante :

| En milliers d'euros | 30/06/2020 | Augmentations | Diminution | Variation de périmètre | Variation du taux de Actualisation change | Autres variations | 30/06/2021 |
|-------------------------------------|----------------|---------------|---------------|------------------------|---|-------------------|----------------|
| Emprunts obligataires | 49 577 | | | | | | 49 577 |
| Emprunts auprès des étés financiers | 181 835 | 43 029 | 6 689 | 591 | 303 | -15 028 | 204 041 |
| Emprunts non courants | 231 412 | 43 029 | 6 689 | 591 | 303 | -15 028 | 253 618 |
| Emprunts auprès des étés financiers | 9 734 | 1 677 | 9 734 | | 68 | 15 028 | 16 773 |
| Emprunts courants | 9 734 | 1 677 | 9 734 | 0 | 68 | 15 028 | 16 773 |
| Concours bancaires courants | 4 978 | | 4 526 | | | | 452 |
| Total | 246 124 | 44 706 | 20 949 | 591 | 371 | 0 | 270 843 |

L'ensemble des dettes financières courantes et non courantes correspondent à des passifs financiers au coût amorti. Les catégories de justes valeurs sont détaillées en note 4.11 de l'annexe des états financiers consolidés au 30 juin 2021.

Les autres variations correspondent principalement aux reclassements des dettes de location – financement (IAS 17) en obligations locatives (IFRS 16).

6.10.2 Evolution des dettes financières

Sur l'exercice, le groupe a procédé à :

la mobilisation de 20 m€ par l'intermédiaire d'un tirage sur la ligne Revolving Credit Facility renégociée en décembre 2020 ;

la mobilisation de 7,5 m€ de bilatéral complémentaire tiré pour la première fois en janvier 2021;

la souscription d'un emprunt "PGE" de 7,5 m€. Cet emprunt sera remboursable, à échéance, en octobre 2021.

Sur la même période, le groupe, conformément à ses échéances, a remboursé un total 11,65 m€.

6.10.3 Echéances contractuelles sur l'endettement financier net

Les échéances contractuelles résiduelles sur l'endettement financier net sont les suivants :

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

| en milliers d'euros | Total | 1 an | 2 à 5 ans | + 5 ans |
|---|---------|---------|-----------|---------|
| Emprunts obligataires | 49 577 | | 49 577 | |
| Emprunts auprès des étés financiers | 220 814 | 16 773 | 204 041 | |
| Concours bancaires courants | 452 | 452 | | |
| Dettes financières | 270 843 | 17 225 | 253 618 | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 33 739 | 33 739 | | |
| Endettement net (hors IFRS 16) | 237 104 | -16 514 | 253 618 | |
| Dettes locative IFRS 16 | 86 772 | 15 075 | 71 697 | |
| Endettement net (après IFRS 16) | 323 876 | -1 439 | 325 315 | |

Au 30 juin 2021, la part variable et la part fixe des emprunts se décomposent comme suit :

| en milliers d'euros | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
|---------------------|------------|------------|
| Taux fixe | 29% | 34% |
| Taux variable swapé | 14% | 16% |
| Taux variable | 58% | 50% |
| Dettes financières | 100% | 100% |

L'endettement à taux variable est principalement basé sur l'Euribor 3 mois flooré à 0 et augmenté d'une marge fixe.

Toute baisse de l'Euribor 3 mois n'aurait pas d'incidence sur le coût de l'endettement du groupe compte tenu de l'application des clauses de floor.

A l'inverse, une hausse de l'Euribor 3 mois de 100 points de base aurait une incidence négative sur le coût de l'endettement du groupe de 0,6 millions d'euros.

NB : calculé en appliquant au montant moyen du CRD variable * euribor moyen + 100 points de base.

6.10.4 Engagements du Groupe dans le cadre des financements obtenus

Dans le cadre de la restructuration de la dette financière présente sur la société Bastide Le Confort Médical, l'ensemble des engagements antérieurs a été levé.

Le contrat de crédit syndiqué prévoit à titre de covenant le respect d'un ratio de levier (désigné par les Dettes Financières Nettes Consolidées à la date du calcul du ratio / EBITDA Consolidé des 12 derniers mois) inférieur à 3,5

- avec deux dépassements autorisés dans la limite de 3.75 sur des périodes non consécutives. ;
- le ratio de levier pourra être supérieur à 3,5 en cas de réalisation d'opération de croissance externe autorisée entre la date d'effet de l'avenant (3 décembre 2019 et le 30 septembre 2020, sous réserve que le ratio de levier demeure strictement inférieur à 4 et qu'il redevienne strictement inférieur à 3,5 à la date de test tombant 12 mois après chaque date de test pour laquelle le ratio de levier aura été supérieur ou égal à 3,5.

Ce ratio est testé tous les semestres et est calculé hors effet de la norme IFRS 16.

A la date du 30 juin 2021, le covenant en vigueur est respecté.

6.10.5 Obligations locatives (IFRS 16)

| En milliers d'euros | 30/06/2020 | Impact Retraitement déclison IFRIC IFRS 16 | Reclassement | Augmentations | Diminution | Nouveaux contrats | Variation de périmètre | Variation du taux de change | Autres variations | 30/06/2021 |
|-------------------------------------|---------------|---|--------------|---------------|---------------|----------------------|------------------------------|-----------------------------------|----------------------|---------------|
| Obligations locatives non courantes | 46 578 | 22 006 | | 19 143 | 2 111 | | 881 | 81 | -14 882 | 71 697 |
| Obligations locatives non courantes | 46 578 | 22 006 | 0 | 19 143 | 2 111 | 0 | 881 | 81 | -14 882 | 71 697 |
| Obligations locatives courantes | 13 586 | | | 226 | 13 638 | | 1 | 21 | 14 878 | 15 074 |
| Obligations locatives courantes | 13 586 | 0 | 0 | 226 | 13 638 | 0 | 1 | 21 | 14 878 | 15 074 |
| Total | 60 164 | 22 006 | 0 | 19 370 | 15 749 | 0 | 882 | 102 | -4 | 86 772 |

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 pour la première fois au 1er juillet 2019, retenant l'approche rétrospective simplifiée. Selon cette approche, les informations comparatives ne sont pas retraitées et l'effet cumulé de la première application d'IFRS 16 est enregistré en ajustement du solde des résultats accumulés au 1er juillet 2019.

Contrats de location classés comme contrat de location simple selon IAS 17 (reconnaissance initiale)

Le groupe comptabilisait jusqu'à présent ses contrats de location de biens immobiliers et certains contrats de location de véhicule et de matériel en location simple selon IAS 17 (charge opérationnelle).

A la date de transition, les dettes de loyers de ces contrats correspondent à la valeur actualisée des loyers restant dus, au taux d'emprunt marginal du groupe au 1er juillet 2019.

Contrats de location classés comme contrats de location-financement selon IAS 17 (reclassement)

Les contrats de location correspondants étaient précédemment qualifiés de location-financement selon IAS 17

Pour ces contrats de location- financement, les valeurs comptables de l'actif « droit d'utilisation » et de la dette de loyer au 1^{er} juillet 2019 ont été déterminés comme étant celles de l'actif loué et de la dette de loyers qui avaient été calculées selon IAS 17 juste avant cette date.

6.11 Passifs courants et non courants

Les passifs courants et non courants se détaillent comme suit :

| en milliers d'euros | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
|--|----------------|----------------|
| Dettes fournisseurs | 64 986 | 58 337 |
| Dettes sociales et fiscales | 30 914 | 32 943 |
| Compléments de prix sur croissances externes | 11 350 | 7 339 |
| Autres dettes | 15 680 | 18 487 |
| Autres passifs courants et non courants | 57 944 | 58 769 |
| Total | 122 930 | 117 106 |

Toutes les dettes inscrites sont à échéance à moins d'un an.

L'évolution des compléments de prix s'explique principalement par les compléments de prix versés sur les acquisitions des exercices précédents.

Les dates de règlement de ces compléments de prix s'échelonnent jusqu'en 2022.

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

6.12 Besoin en fonds de roulement

Les composantes du besoin en fonds de roulement (ci-après « BFR ») sont les suivantes :

| en milliers d'euros | 30/06/2020 | Mouvements de l'activité | Pertes de valeur nettes | Variations de périmètre | Variation du taux de change | Autres mouvements | 30/06/2021 |
|-----------------------------------|---------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|-----------------------------|-------------------|---------------|
| Stocks et en-cours | 54 823 | -13 634 | -14 | 1 731 | -12 | -8 | 42 887 |
| Clients et comptes rattachés | 49 628 | -2 031 | -583 | 2 610 | 247 | 4 403 | 54 274 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | -58 337 | 2 751 | | -6 590 | -220 | -2 590 | -64 986 |
| Autres créances et dettes | -23 479 | 12 155 | 0 | -14 031 | -2 721 | 11 123 | -16 954 |
| BFR | 22 635 | -759 | -597 | -30 311 | -5 427 | 15 968 | 15 221 |

La variation du BFR d'exploitation s'explique par les colonnes « Mouvements de l'activité » et « Pertes de valeurs nettes ».

Cette variation est retranscrite dans la ligne « Variation du besoin en fonds de roulement » du Tableau de Flux de Trésorerie.

La colonne « Variation de périmètre » correspond à l'intégration du BFR des sociétés acquises sur l'exercice et se retrouve dans la ligne « Incidences des variations de périmètres » du Tableau de Flux de Trésorerie.

Les autres mouvements correspondent principalement à la variation des autres composants du BFR non liés à l'activité tels que les comptes courants, les compléments de prix et les dettes et créances fiscales.

6.13 Produits

6.13.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'année se décompose de la façon suivante :

| en milliers d'euros | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
| Ventes | 223 172 | 179 061 |
| Prestations de services et location | 220 901 | 203 645 |
| Total | 444 073 | 382 706 |

La ventilation par secteur opérationnel est la suivante :

| en milliers d'euros | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
|-------------------------|----------------|----------------|
| Assistance Respiratoire | 113 797 | 99 987 |
| Nutrition-Perfusion | 100 279 | 94 045 |
| Maintien à Domicile | 229 997 | 188 674 |
| Autres | | 0 |
| Total | 444 073 | 382 706 |

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

Les activités exercées dans chaque secteur opérationnel peuvent être décrites de la façon suivante :

- Assistance Respiratoire : produit des activités de prestations de santé réalisées au domicile des patients dans le cadre du traitement d'affections de longue ou de courte durée de nature respiratoire et nécessitant un traitement médicalisé de la pathologie ;
- Nutrition – Perfusion : produit des activités de prestations de santé réalisées au domicile des patients dans le cadre du traitement d'affections de longue ou de courte durée impliquant un traitement par perfusion (chimiothérapies, antibiothérapie, antidouleurs, nutrition parentérale...), par intubation (nutrition entérale) ou la régulation de l'insulinothérapie par pompe ;
- Maintien à domicile : produit des activités de négoce ou de prestations de services sur les articles de handicap et de maintien à domicile ((fauteuils roulants, soulève malade, lits médicalisés, produits d'hygiène et d'incontinence).

La ventilation par zone géographique est la suivante :

| en milliers d'euros | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
|------------------------------------|----------------|----------------|
| Ventes | 223 172 | 179 061 |
| <i>dont réalisées à l'étranger</i> | <i>41 058</i> | <i>23 254</i> |
| Prestations et location | 220 901 | 203 645 |
| <i>dont réalisées à l'étranger</i> | <i>34 394</i> | <i>28 665</i> |
| Total | 444 073 | 382 706 |

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger inclut le chiffre d'affaires de :

- Dorge Medic ;
- Dyna Médical ;
- Sodimed ;
- Bimeda ;
- Praximed ;
- Promefa
- Bastide Medical Ibersalud ;
- Bastide Devco ;
- Baywater ;
- Intus
- Neumotec
- Keylab
- Airmedical Products

6.14 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels composent le résultat opérationnel non courant de la façon suivante :

| en milliers d'euros | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
|---|---------------|---------------|
| Ajustement de la juste valeur des compléments de prix | 604 | -197 |
| Autres produits opérationnels non courants | 1 021 | 2 149 |
| Autres charges opérationnelles non courants | -10 303 | -5 520 |
| Résultat opérationnel non courant | -8 678 | -3 568 |

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

Le résultat opérationnel non courant est composé des natures de produits et charges suivants au 30 juin 2020 :

| en milliers d'euros | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
|---|---------------|---------------|
| Ajustement de la juste valeur des compléments de prix | -1 844 | -197 |
| Coûts d'intégration et de cession | -175 | 0 |
| Plus et moins-values de cession | -1 108 | -1 204 |
| Frais de restructuration | -1 192 | -350 |
| Litiges | -538 | -333 |
| Dons | -1 928 | 0 |
| Autres | -1 893 | -1 484 |
| Résultat opérationnel non courant | -8 678 | -3 568 |

Les coûts d'intégration et de cession correspondent à l'ensemble des coûts engagés pour le Groupe dans le cadre de ses acquisitions de filiales et de cession des fonds de commerce. Compte tenu de leur caractère non habituel et non normatif, la direction du Groupe estime que ces charges sont à présenter dans ce poste du compte de résultat.

6.15 Coûts de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net se décompose de la façon suivante :

| en milliers d'euros | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
|---|---------------|---------------|
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | | |
| Intérêts sur emprunts | -7 147 | -6 660 |
| Intérêts sur obligations locatives (IFRS 16) | -1 758 | -1 203 |
| Autres | | -24 |
| Coût de l'endettement financier brut | -8 905 | -7 887 |
| Coût de l'endettement financier net | -8 905 | -7 887 |

6.16 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers se décomposent de la façon suivante :

| en milliers d'euros | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
|--|------------|---------------|
| Reprise de dépréciation sur participations et créances non consolidées | | |
| Autres | 1 088 | 1 584 |
| Autres produits financiers | 1 088 | 1 584 |
| Dépréciation sur participations et créances non consolidées | | 0 |
| Autres | -317 | -2 610 |
| Autres charges financières | -317 | -2 610 |
| Total | 771 | -1 026 |

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

6.17 Impôts sur le résultat

6.17.1 Analyse de la charge fiscale

La ventilation de l'impôt sur le résultat se présente de la façon suivante :

| en milliers d'euros | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
|---------------------|--------------|--------------|
| Impôts exigibles | 5 407 | 7 985 |
| Impôts différés | 416 | -315 |
| Total | 5 822 | 7 670 |

La société Bastide Le Confort Médical est mère d'un périmètre d'intégration fiscale qui inclut les sociétés suivantes :

- Confortis ;
- SB Formation ;
- Bastide Franchise ;
- Centre de Stomathérapie;
- Diabvie ;

6.17.2 Analyse des impôts différés

La ventilation des impôts différés se présente de la façon suivante :

| en milliers d'euros | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
|----------------------|------------|------------|
| Impôt différé actif | 3 735 | 2 966 |
| Impôt différé passif | 2 086 | -1 600 |
| Impôt différé net | 1 649 | 4 566 |

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

6.17.3 Preuve d'impôt

La réconciliation entre l'impôt théorique et l'impôt effectif est présentée ci-dessous :

| en milliers d'euros | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
|---|---------------|---------------|
| Résultat net de l'ensemble consolidé après impôt | 14 347 | 12 612 |
| Charge d'impôt comptabilisée | 5 822 | 7 670 |
| Résultat avant impôt | 20 169 | 20 282 |
| <i>Taux d'impôt</i> | <i>28,00%</i> | <i>28,00%</i> |
| Charge d'impôt théorique | 5 647 | 5 679 |
| Eléments de rapprochement : | | |
| Impact des sociétés mises en équivalence | | 0 |
| Différences permanentes | 178 | 361 |
| Opérations de consolidation non fiscalisées | 1 061 | -78 |
| Résultat des sociétés transparentes fiscalement | | |
| Incidence des crédits d'impôts | -1 156 | -95 |
| Non activation des déficits reportables | | |
| Incidence de la CVAE | 429 | 2 163 |
| Effet du changement de taux lié à l'intégration fiscale | | |
| Imposition à un taux différencié | -15 | -12 |
| Autres | -322 | -348 |
| Total | 175 | 1 991 |

6.18 Information par secteur opérationnel

Le Groupe diffuse une information, présentée en note 6.13.1 de l'annexe des états financiers consolidés en phase avec les reportings internes et la norme IFRS 8 qui détaille le chiffre d'affaires par zone géographique et activités.

L'analyse des agrégats de rentabilité, tel que résultat opérationnel courant et résultat opérationnel, est réalisée globalement par la direction du Groupe.

6.19 Résultats nets par action

En application de la norme IAS 33 le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice.

Le résultat dilué par action, lui, est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, augmenté du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion en actions ordinaires, de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Le résultat par action et le résultat dilué par action est présenté au niveau du compte de résultat consolidé.

6.20 Engagements hors bilan et suretés réelles

Les engagements relatifs aux établissements de crédits concernent des nantissements de parts sociales de filiales, gage de fonds de commerce et garantie hypothécaire.

| en milliers d'euros | Montant brut | A - 1 an | de 1 à 5 ans | A + 5 ans |
|--------------------------|--------------|----------|--------------|-----------|
| Etablissements de crédit | 446 | | | |

6.21 Gestion des risques financiers

Le Groupe a identifié les principaux risques financiers afférents à son activité :

Concernant les risques de crédit et de liquidité, le Groupe, notamment grâce à la qualité de son portefeuille clients, négocie annuellement, dans le cadre de son budget, l'ensemble de ses besoins à court et moyen terme. Compte tenu de la structure de son bilan et de l'échéance de ses dettes, le Groupe n'anticipe pas de problème de liquidités ;

Concernant les risques de taux, le Groupe gère ses risques de taux à l'aide d'instruments dérivés. La note 6.10.3 de l'annexe des états financiers consolidés donne la répartition des emprunts auprès des établissements financiers par nature de taux.

6.22 Actifs et passifs éventuels

La direction considère, en application des critères de la norme IAS 37, que les procédures judiciaires ou d'arbitrages décrites ci-après ne doivent pas faire l'objet d'une provision ou, le cas échéant, d'une provision complémentaire, ou de la reconnaissance d'un produit à recevoir au 30 juin 2021, compte tenu du caractère incertain de leurs issues.

6.22.1 Litiges commerciaux

Une action judiciaire a été initiée à l'encontre de la société Cica Plus et de deux autres tiers. Les demandeurs réclament la condamnation in solidum de la société à payer la somme de 960 k€. La société conteste les demandes et envisage une issue qui lui serait favorable. Aussi, aucune provision concernant ce litige n'est enregistrée dans les états financiers consolidés du groupe. Dans le cadre de la prise de participation du groupe dans cette structure, une convention de garantie de passif portant sur ce litige avait été conclue.

6.22.2 Autres litiges

Au niveau de la société Dorge Medic, un litige oppose l'INAMI (Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité de Belgique) à un employé de la société et à un collaborateur extérieur. La société pourrait être appelée en garantie par l'INAMI. Ce risque est couvert par une garantie extérieure. Depuis la clôture de l'exercice, la Chambre des recours a rendu une décision favorable rejetant les demandes de l'INAMI concernant l'employé de la société. L'INAMI a introduit une requête en cassation administrative contre cette décision de la Chambre des recours, requête que le Conseil d'Etat a déclaré comme admissible.

En 2017, la société Corsica Santé a été assignée devant le Tribunal de Commerce pour concurrence déloyale. A ce jour, l'affaire est toujours en cours devant la juridiction. Le demandeur a aussi assigné Bastide Le Confort Médical de manière solidaire. Le Groupe considère, au regard des éléments qui lui ont été présentés, qu'il n'y a pas lieu de constituer de provision.

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

6.22.3 Evénements postérieurs à la clôture

- Création de SELENIS SANTE, basée à Caissargues (30132) en septembre 2021. Cette société a pour activité la formation des prestations de santé à domicile.
- Le principal entrepôt de stockage a subi courant septembre 2021 un important dégât des eaux ayant pour effet une perte de stock significative. Le montant des dommages, couverts par les assurances, sont en cours d'évaluation par les expertises.

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

6.23 Opérations avec les parties liées

Les opérations réalisées avec les parties liées sont présentées en milliers d'euros dans le tableau suivant :

| en milliers d'euros | Nature de la prestation | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
|--|--------------------------|--------------|--------------|
| SCI BASTIDE 1 | Location immobilière | 87 | 86 |
| SCI BASTIDE 2 | Location immobilière | 150 | 152 |
| SCI BASTIDE 3 | Location immobilière | 112 | 113 |
| SCI BASTIDE 4 | Location immobilière | 180 | 177 |
| SCI BASTIDE Gallargues | Location immobilière | 56 | 405 |
| SCI BASTIDE Orange | Location immobilière | 44 | 45 |
| SCI BASTIDE Villabé | Location immobilière | 171 | 173 |
| SCI BASTIDE Chaponnay | Location immobilière | 69 | 66 |
| SCI BASTIDE Châteauroux | Location immobilière | 78 | 76 |
| SCI BASTIDE Dunkerque | Location immobilière | 47 | 46 |
| SCI BASTIDE Dol de Bretagne | Location immobilière | 308 | 298 |
| SCI BASTIDE Valence | Location immobilière | 21 | 21 |
| SCI BASTIDE Soissons | Location immobilière | 29 | 29 |
| SCI BASTIDE Mitry-Mory | Location immobilière | 260 | 254 |
| SCI BASTIDE Arles | Location immobilière | 63 | 62 |
| SCI BASTIDE Rodez | Location immobilière | 99 | 98 |
| SCI BASTIDE Pissy-Poville | Location immobilière | 83 | 77 |
| SCI BASTIDE Mauguio | Location immobilière | 78 | 77 |
| SCI BASTIDE Toulouse | Location immobilière | 60 | 59 |
| SCI BASTIDE Garosud | Location immobilière | 111 | 107 |
| SCI BASTIDE Fenouillet | Location immobilière | 122 | 120 |
| SCI BASTIDE Tours | Location immobilière | 56 | 56 |
| SCI BASTIDE Toulouse Harmonie | Location immobilière | 58 | 56 |
| SCI BASTIDE Metz | Location immobilière | 79 | 77 |
| SCI BASTIDE Saint-Fons | Location immobilière | 81 | 81 |
| SCI BASTIDE Caissargues | Location immobilière | 339 | 342 |
| SCI BASTIDE Limonest | Location immobilière | 55 | 49 |
| SCI BASTIDE Angers | Location immobilière | 78 | 77 |
| SCI BASTIDE GARONS | Location immobilière | 329 | 339 |
| SCI BASTIDE La Fardèle | Location immobilière | 157 | 137 |
| SCI BASTIDE Dijon | Location immobilière | 36 | 80 |
| SCI FMF LONS | Location immobilière | 70 | 67 |
| SCI BASTIDE ST CONTEST | Location immobilière | 56 | 40 |
| SCI BASTIDE LES PORTES DE CAMARGUES | Location immobilière | 1 096 | 627 |
| SCI FPS IFS | Location immobilière | 26 | 15 |
| SCI FPS CURNON | Location immobilière | 80 | 40 |
| SCI FPS DOLE | Location immobilière | 20 | 7 |
| SCI FPS ST GEORGE DE DIDONNES | Location immobilière | 3 | |
| SCI FMF Quetigny | Location immobilière | 24 | |
| SCI FMF Cholet | Location immobilière | 41 | |
| SARL AE Corp, SARL Portillo, SARL Prométhée, SARL QUBE & SOFAC | Direction Opérationnelle | 2 379 | 3 254 |
| Total | | 7 294 | 7 885 |

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

6.24 Rémunération des mandataires sociaux

Le total des rémunérations versées directement ou indirectement aux mandataires sociaux est présenté dans le tableau ci-dessous :

| en milliers d'euros | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
|--------------------------------------|------------|------------|
| Rémunération et avantages en nature | 522 | 570 |
| Autres avantages à court terme | | |
| Total avantages à court terme | 522 | 570 |
| Indemnités de fin de contrat | | |
| Paie fondée sur des actions | | |
| Autres avantages à long terme | | |
| Total avantages à long terme | 0 | 0 |
| Total | 522 | 570 |

6.25 Effectifs du groupe

Les effectifs du Groupe sont présentés ci-dessous :

| | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
|--------------|--------------|--------------|
| Cadres | 468 | 380 |
| Employés | 2 571 | 2 313 |
| Total | 3 039 | 2 693 |

6.26 Liste des sociétés intégrées dans les états financiers consolidés

| Société | Siège social | N° Siret | % de contrôle | % d'intérêt | Méthode |
|----------------------------------|---|-----------------|---------------|-------------|---------|
| ABZM | Caissargues (30), France | 451 224 943 | 100% | 100% | IG |
| AD MEDI + | Caissargues (30), France | 892 338 914 | 90% | 90% | IG |
| AFPM Holding | Lausanne, Suisse | CHE-104.442.573 | 100% | 100% | IG |
| AIR + SANTE | Nîmes (30), France | 453 841 512 | 100% | 100% | IG |
| AIRMEDICAL PRODUCT | Barcelone, Espagne | B86081429 | 100% | 100% | IG |
| ADPER F | Les Milles (13), France | 501 934 475 | 100% | 73% | IG |
| ALVEOLAIR | Fonsorbes (31), France | 494 839 632 | 92% | 92% | IG |
| ANISSA PATISSERIE | Caissargues (30), France | 839 956 596 | 55% | 55% | IG |
| APNEA MEDICAL | Messlin (54), France | 491 888 392 | 100% | 100% | IG |
| ARAMIS | Artigues-près-Bordeaux (33370), France | 883 829 236 | 60% | 48% | IG |
| ASSISTANCE TECHNIQUE SANTE | Caissargues (30), France | 447 745 936 | 100% | 100% | IG |
| B2R | Caissargues (30), France | 819 339 623 | 85% | 85% | IG |
| BASTIDE DEVCO LTD | Londres, Royaume-Uni | 11 038 585 | 80% | 96% | IG |
| BASTIDE FRANCHISE | Caissargues (30), France | 498 615 640 | 100% | 100% | IG |
| BASTIDE GROUPE | Caissargues (30), France | 839 010 444 | 100% | 100% | IG |
| BASTIDE HOMECARE DEVELOPMENT LTD | Londres, Royaume-Uni | 10 404 347 | 100% | 100% | IG |
| BASTIDE LE CONFORT MEDICAL | Caissargues (30), France | 305 635 039 | 100% | 100% | SM |
| BASTIDE MEDICAL IBERIALUD | Sta Perpetua de Mogoda (Barcelone), Espagne | B66964123 | 100% | 100% | IG |
| BASTIDE MEDICAL SUISSE | Lausanne, Suisse | CHE-101.791.445 | 100% | 100% | IG |
| BASTIDE TUNISIE | Tunis, Tunisie | B01101842017 | 49% | 49% | MEE |
| BAYWATER HEALTHCARE UK | Crewe (Cheshire), Royaume-Uni | 8 425 363 | 100% | 96% | IG |
| BCG | Gallargues le Montueux (30), France | 812 348 878 | 70% | 42% | IG |
| BFC MEDICAL | Talant (21), France | 790 608 855 | 100% | 100% | IG |
| BIMEDA | Bachenbüsch, Suisse | CHE-107.959.306 | 100% | 100% | IG |
| BORDO2 MEDICAL | Le Haillan (33), France | 391 349 768 | 95% | 95% | IG |
| BUSINESS ON THE GO | Manchester, Royaume-Uni | 8 563 213 | 100% | 100% | IG |
| CARDAIR | Metz (57), France | 539 275 578 | 100% | 100% | IG |
| CENTRE DE STOMATHERAPIE | Toulouse (31), France | 312 367 824 | 100% | 100% | IG |
| CICA PLUS | Caissargues (30), France | 799 289 327 | 100% | 100% | IG |
| CICADUM | Caissargues (30), France | 528 384 043 | 51% | 51% | IG |
| CONFORT IS | Caissargues (30), France | 342 086 915 | 100% | 100% | IG |
| CORSICA SANTE | Vallecalle (20), France | 818 245 300 | 55% | 55% | IG |
| DIAB Santé | Gallargues le Montueux (30), France | 790 199 111 | 60% | 60% | IG |
| DIABVIE | Caissargues (30), France | 821 068 657 | 100% | 100% | IG |
| DOM'Air | Caissargues (30), France | 478 148 752 | 80% | 80% | IG |
| DORGE MEDIC | Jemeppe-sur-Sambre, Belgique | 0443 678 988 | 100% | 100% | IG |
| DYNA MEDICAL | Abriest (03), France | 455 935 038 | 100% | 100% | IG |
| DYNAVIE | Montrouge (92), France | 530 924 950 | 100% | 100% | IG |
| ENTEDOM | Epinal (88), France | 433 848 694 | 100% | 100% | IG |
| EXPERF AQUITAINE | Canéjan (33), France | 753 104 017 | 100% | 73% | IG |
| EXPERF CENTRE | Rochecorbon (37), France | 844 553 339 | 80% | 59% | IG |
| EXPERF LANGUEDOC ROUSSILLON | Pérols (34), France | 522 237 866 | 100% | 73% | IG |
| EXPERF NORD | Lesquin (59), France | 804 567 857 | 100% | 73% | IG |
| EXPERF NORS EST | Pont-a-Mousson (54), France | 888 831 724 | 90% | 66% | IG |
| EXPERF PACA | Cuers (83), France | 528 316 128 | 100% | 73% | IG |
| EXPERF RHONE ALPES | Champagne-au-Mont d'Or (69), France | 539 158 766 | 100% | 73% | IG |
| EXPERF VAUCLUSE DROME | Avignon (84), France | 753 159 458 | 100% | 73% | IG |
| EXPERSSPOLY | Marseille (13), France | 838 040 145 | 100% | 100% | IG |
| FB CONSULT | Sèvres (92), France | 520 298 571 | 100% | 100% | IG |
| HOSPITALISATION A DOMICILE | Bouc Bel Air (13), France | 409 050 523 | 100% | 100% | IG |
| HUMAN'AIR MEDICAL | Coubron (44), France | 448 980 300 | 100% | 100% | IG |
| INTUS HEALTHCARE LTD | Crewe (Cheshire), Royaume-Uni | 5 269 182 | 100% | 96% | IG |
| IPAD MEDICAL | Saint Thibery (34), France | 539 161 000 | 100% | 100% | IG |
| KEYLAB MEDICALS | Barcelone, Espagne | B61053922 | 100% | 100% | IG |
| LIVRAMEDOM | Paris (75), France | 493 055 263 | 100% | 100% | IG |
| MAINTIEN A DOMICILE | Bouc Bel Air (13), France | 428 902 449 | 100% | 100% | IG |
| MEDICAL PLUS | Bale Mahaut (97) | 505 325 746 | 95% | 95% | IG |
| MEDSOFT | Caissargues (30), France | 504 933 862 | 100% | 100% | IG |
| NEUMOTECNOLOGIAS SL | Barcelone, Espagne | B61408597 | 90% | 90% | IG |
| NEW MEDICAL CONCEPT | Meyreuil (13), France | 514 656 594 | 73% | 73% | IG |
| OMNIDOM | Marseille (13), France | 530 808 377 | 100% | 100% | IG |
| OUEST MEDICAL R | Marly-Le-Roi (78), France | 752 468 892 | 100% | 100% | IG |
| PRAXIMED | Romanet sur Lausanne, Suisse | CHE-107.030.698 | 100% | 100% | IG |
| PROMEFA | Lausanne, Suisse | CHE-107.455.595 | 100% | 100% | IG |
| SANTELYNES | Orgeval (78), France | 494 860 497 | 100% | 100% | IG |
| SB FORMATION | Caissargues (30), France | 750 641 748 | 100% | 100% | IG |
| SERVICE OXYGENE | Bouc Bel Air (13), France | 403 026 586 | 100% | 100% | IG |
| SERVICE OXYGENE 31 | Merville (31), France | 420 483 158 | 100% | 100% | IG |
| SERVICE OXYGENE LOIRET SO_45 | Bouc Bel Air (13), France | 883 120 230 | 70% | 70% | IG |
| SERVICE OXYGENE OUEST SO_79 | Bouc Bel Air (13), France | 852 237 239 | 80% | 80% | IG |
| SODIMED | Romanet sur Lausanne, Suisse | CHE-101.369.804 | 100% | 100% | IG |
| SPHERE SANTE | Sartiroville (78), France | 493 342 562 | 100% | 100% | IG |
| TCM Pharma | Caissargues (30), France | 448 930 677 | 100% | 100% | IG |
| TECHNOLOGIE MEDICAL A DOMICILE | Nobly-Le-Roi (78), France | 800 665 903 | 100% | 100% | IG |
| ULIMED | Abrest (03), France | 444 892 277 | 94% | 94% | IG |
| UP TO DATE | Champs-Sur-Marne | 419 952 577 | 100% | 100% | IG |
| UP TO DATE CENTRE | Saint-Priest-Sous-Aixe | 421 522 830 | 100% | 100% | IG |

Chapitre 3

Etats financiers consolidés et Annexes

6.27 Honoraires des contrôleurs légaux

Les honoraires des contrôleurs légaux sont présentés dans le tableau ci-dessous :

| en milliers d'euros | KPMG | | | | DELOITTE | | | |
|---|------------|------------|-------------|-------------|------------|------------|-------------|-------------|
| | Montant | | Pourcentage | | Montant | | Pourcentage | |
| | 30/06/2021 | 30/06/2020 | 30/06/2021 | 30/06/2020 | 30/06/2021 | 30/06/2020 | 30/06/2021 | 30/06/2020 |
| Honoraires versés au titre de la mission légale | | | | | | | | |
| - Émetteur | 95 | 95 | 58% | 63% | 95 | 95 | 79% | 74% |
| - Filiales intégrées globalement | 60 | 55 | 37% | 37% | 26 | 25 | 21% | 19% |
| Prestations et diligences directement liées | | | | | | | | |
| - Émetteur | 9 | | | | 0 | | 0% | |
| <i>SACC rendus lors de l'acquisition d'entreprises (NEP 9060)</i> | | | | | | | | |
| Revue des contrôles généraux informatiques dans le cadre de la mission de commissaire aux comptes | 9 | | | | | | | |
| Autres | | | | | | | | |
| - Filiales intégrées globalement | | 0 | 0,00% | 0,00% | 0 | 0 | 0,00% | 0,00% |
| Total | 164 | 150 | 100% | 100% | 121 | 120 | 100% | 100% |